

Concours externe d'administrateur territorial

Note de synthèse (Épreuve commune/épreuves écrites)



---

Note de délibération : 12 / 20

---

Note de correction : 12 / 20

---

Critère	Corr. 1	Corr. 2	Points
Note de synthèse (Épreuve commune/épreuves écrites)	11	13	/ 20

Correction 1 :

Appréciation : note très structurée même si le formalisme n'est pas habituel pour une note de synthèse manque le volet financier d'analyse du coût et de la tarification la question de la mobilisation des acteurs est mentionnée comme une difficulté mais peu dans le volet propositions

Correction 2 :

Appréciation : Un travail intéressant, pragmatique, sous une forme enjeux / recommandations, qui permet effectivement de souligner les avantages, les limites d'un tel dispositif et de construire un plan d'action adapté qui couvre bon nombre d'aspects. Le nombre de recommandations et leurs champs très divers auraient dû conduire le rédacteur à s'intéresser au pilotage de la démarche, en particulier, en veillant à la cohérence des interventions. Ce qui aurait pu atténuer le caractère affirmatif « il n'y a qu'à ... il faut que l'on ... ». Vous avez su pleinement résoudre le problème posé à partir d'une sélection et d'une hiérarchisation des informations contenues dans le dossier. Les écrits sont structurés à l'aide d'un plan adapté, et font preuve de qualités rédactionnelles et d'expression. La note s'organise autour d'une problématique et d'une proposition de plan qui rend compte de la diversité et richesse des documents qui composent le dossier. Vous avez été en mesure de formaliser les différents enjeux et leviers possibles, à la disposition de la Région. Celle-ci, par l'agencement de ses compétences relatives à la gestion des lycées, ainsi que par rapport au soutien à l'agriculture, a un rôle important à jouer, dès lors qu'elle peut agir à la fois en amont sur l'organisation, le soutien, le développement et l'orientation de filières agricoles locales et en aval avec le levier de la commande publique puisqu'elle doit approvisionner l'ensemble de la restauration des lycées de son ressort. Cette dimension est n'est que partiellement soulignée dans la note. Plusieurs leviers peuvent être utilisés par la Région, et sont retracés à travers le dossier. Vous avez su présenter les projets alimentaires territoriaux (PAT) qui ont pour objectif de relocaliser l'agriculture et l'alimentation dans les territoires en soutenant l'installation d'agriculteurs, les circuits courts ou les produits locaux dans les cantines. Issus de la Loi d'avenir pour l'agriculture qui encourage leur développement depuis 2014, ils sont élaborés de manière collective à l'initiative des acteurs d'un territoire (collectivités, entreprises agricoles et agroalimentaires, artisans, citoyens etc.). Il était également possible d'identifier comme autre levier, la commande publique, ce que vous avez fait. La restauration dans les lycées pour offrir un débouché aux producteurs agricoles locaux. La région a donc la possibilité d'adapter ses marchés publics dans ce sens. Elle peut également porter l'ambition de mettre en place une centrale d'achat. Pour travailler à un plan d'actions adapté, l'identification des freins ou points de vigilance était attendu : l'adhésion des jeunes à des repas issus de produits locaux ou bio, le coût de l'opération, la cohérence entre l'offre et la demande (production agricole locale et attentes de la restauration scolaire). La présentation de cette dimension est réussie. La note permet d'apprécier le mode d'élaboration du plan d'actions permettant de proposer au terme du mandat régional une alimentation 100 % locale ou biologique pour la restauration des lycéens. Et d'établir précisément un plan d'actions, avec ses différentes étapes et prérequis. La note n'ouvre pas suffisamment les prochains échanges sur d'autres questions, en particulier financières, organisationnelles ou ressources humaines. La note fait émerger une orientation de travail. La proposition d'un plan d'actions, sur la base notamment du partenariat, comme l'inscription dans des dispositifs et outils existants avec l'Etat permettant de développer une ingénierie de projet n'a pas été pleinement appréhendée. Il était important de mener une démarche d'observation, d'expliquer les axes de travail envisageables, de formaliser un travail de repérage des acteurs incontournables (préfecture, autres collectivités territoriales, producteurs, secteur associatif, ...) et des types de démarches à engager (plan, schéma, convention de partenariat, intégration de tel dispositif, ...), ce que vous avez fait partiellement. La question de la transversalité de la démarche au sein des services de la Région et le pilotage par notamment la « direction générale » et non pas uniquement par le seul DGA en charge des lycées a été restituée, mais n'est pas suffisamment pilotée.

Harmonisation :

Appréciation :

---

(Remplir cette partie à l'aide de la notice)

Concours / Examen : Concours d'administration territorial

Epreuve : Note de synthèse et de propositions Session : 2023

**CONSIGNES**

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuille officielle, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Numérotter chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) et placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre.
- Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuille officielle. Ne joindre aucun brouillon.

Région X

Directeur général adjoint en charge de la gestion des lycées

Paris, le x/x/2023

Note à l'attention du  
Président du Conseil Régional

Objet: note relative à l'élaboration d'un plan d'action permettant de proposer une alimentation 100% locale et biologique pour la restauration des lycéens

En vertu de la loi Egrium du 3 octobre 2018, les services de restauration scolaire sont tenus d'utiliser au moins 50% de produits de qualité et durables dont au moins 20% de produits biologiques depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022.

Cors de votre précédente campagne électorale, vous vous êtes engagés sur des objectifs plus ambitieux en la matière. Être au sein une alimentation 100% locale et biologique pour la restauration des lycéens d'ici le fin du mandat.

Dans ce cadre, la présente note vise à :

- présenter les avantages mais aussi les limites liés à la mise en place d'une telle politique pour la région et plus largement l'ensemble des acteurs;
- proposer une feuille de route, à considérer par le suite, pour tenter d'atteindre cet objectif.

2. Les bénéfices liés à la distribution d'une alimentation 100% locale au biologique pour le restauration des lycéens prennent le pas sur les éventuelles difficultés et justifient ainsi l'adoption d'un plan d'action en la matière

① Alors que les enjeux liés à une alimentation locale au biologique sont de plus en plus pris en compte par les collectivités, les obligations pesant sur ces dernières, dont les régions, se sont récemment renforcées

La distribution de repas locaux et de qualité fait l'objet d'une attention croissante de la part des collectivités. Le département de l'Hérault livre ainsi chaque jour aux collèges 25.000 repas constitués à 60% de produits locaux avec un objectif affiché de parvenir à 100% de denrées issues d'ici 2028. Aussi, la Région Occitanie a lancé le programme "l'Occitanie dans mon assiette" pour proposer 60% de produits bio ou sous signe de qualité dans les 125.000 repas servis quotidiennement.

Ce législature progressivement renforce les obligations pesant sur les collectivités en la matière :

- la loi Egglom 2018 fixe l'objectif d'au moins 50% de produits issus de filières durables et de qualité, dont au moins 20% de bio ;
- la loi Climat et Résilience 2021 (i) prévoit que le seuil de 50% de produits durables devra comporter 60% de viande de qualité à partir de 2026 et (ii) rend obligatoire la préparation d'un menu végétarien hebdomadaire.

② La mise en place d'une alimentation 100% locale au biologique est un objectif ambitieux qui peut présenter de nombreuses difficultés pour la région

Difficulté n°1 : La hausse des prix. En effet les denrées bio ou

locales sont généralement vendues à un prix plus élevé, quasiment "du simple au double" selon l'adjoint au maire de la ville de Montpellier.

- Difficulté n°2: La méconnaissance des filières de production. En effet, basculer sur des produits locaux nécessite une connaissance du paysage agricole local, ce qui n'est pas le cas de nombreux collectivités selon l'Agence de la transition écologique.
- Difficulté n°3: Les difficultés organisationnelles. La mise en place d'un menu végétarien par semaine implique par exemple de préparer deux menus différents en cuisine. Ces difficultés d'organisation qui y sont très élevées doivent d'ailleurs inciter le Région à ne pas s'engager dans le voie de l'expérimentation d'un menu "végé" par jour ouverte par le biais Climat et résilience.
- Difficulté n°4: L'hostilité des acteurs. L'introduction d'un menu végé peut par exemple se heurter à certains préjugés et croyances, ce qui entraîne des résistances dans les départements où l'élevage est une activité importante.

③ Cependant, les bénéfices "économiques, sociaux et environnementaux liés à la mise en place de cet objectif, justifient l'élaboration d'un plan d'action en la matière.

• Bénéfice n°1: Réduire l'impact environnemental de la restauration collective. Frédéric Reng, président de l'association départementale de l'Hérault, prend l'exemple d'une commune qui achetait ses repas à Lyon, qui étaient ensuite conditionnés dans le Drôme avant d'être livrés dans l'Hérault. Or la distribution de produits locaux permet de réduire ces pratiques.

• Bénéfice n°2: Améliorer la qualité des menus au bénéfice de la santé des élèves. Cela est d'autant plus important que seulement 48% des collégiens déclarent consommer quotidiennement des fruits et légumes, tendance qui se renforce avec l'âge et concerne donc les lycéens.

• Bénéfice n°3 : Favoriser le développement économique des producteurs et éleveurs locaux.

Enfin, si cet objectif est atteint, la Région apparaîtra comme un exemple en la matière, et ce qui représentera un soutien politique important.

II. Dans ce cadre la région, au travers d'un nouveau plan d'action, peut agir sur le demande en tant qu'acheteur et distributeur de repas, mais aussi sur l'offre en cherchant à favoriser le développement d'une agriculture durable et de qualité

① Du côté de la demande, la Région, en tant qu'acheteur et distributeur de repas, doit <sup>reviser</sup> sa procédure d'achats publics et former ses agents

• Recommandation n°1 : Reviser la procédure des achats publics pour favoriser l'obtention.

↳ à la division en lots, qui correspondent à des matières de produits, permet à des petits producteurs de se positionner sur les offres. La Ville de Montpellier a par exemple découpé son appel d'offres en 103 lots différents;

↳ cependant cela représente un travail supplémentaire pour le service achat;

↳ à ce titre, il est envisagé celle de :

- saisir le service achat pour que celui-ci propose un "premier jet" de lots (qui pourraient par la suite être modifiés);
- renforcer les moyens humains du service achat (1 ou 2 CTP) pour faire face à ces nouvelles missions;
- de façon plus originale, solliciter un panel représentatif de lycéens pour goûter et donner un avis sur les produits des nouveaux fournisseurs.

• Recommandation n°2 : Former les agents à la préparation de menus végétariens

↳ une étude réalisée par l'Association végétarienne de France révèle que les obligations découlent de la loi Eggleston ont contraint 53% des structures interrogées à solliciter une formation

(Remplir cette partie à l'aide de la notice)

Concours / Examen : Concours d'administration territorial

Epreuve : Note de synthèse et de propositions Session : 2023

**CONSIGNES**

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuille officielle, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Numérotter chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) et placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre.
- Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuille officielle. Ne joindre aucun brouillon.

spécifique. Ces formations permettent aussi une montée en gamme des menus ;  
à ce titre, deux solutions peuvent être envisagées :

- recourir à des professionnels extérieurs pour former les agents qui en ont besoin ;
- solliciter les agents internes à la collectivité déjà formés à ces pratiques pour accompagner sur une courte durée leurs collègues (tout en diffusant un guide de bonne pratique).

② Du côté de l'offre, la Région doit chercher à structurer une agriculture durable et de qualité pour faire face à l'ampleur des besoins

- Recommandation n°3 : Structurer l'offre via l'élaboration d'un plan régional pour une alimentation locale et durable
  - ↳ la Région Ile de France a élaboré un Plan régional pour une alimentation locale, durable et solidaire pour renforcer la production française ;
  - ↳ l'adoption d'un tel plan au sein de notre région permettrait de développer l'offre locale face à la quantité de repas à servir quotidiennement ;
  - ↳ à ce titre, il est envisageable de :
    - se fixer le service alimentation et environnement pour que celle-ci fixe les principaux objectifs (diversifier l'agriculture, attirer les jeunes vers les métiers de l'agriculture,...) et modalités d'action ;
    - organiser une réunion avec les principales partenaires (chambres d'agricultures notamment) pour intégrer leurs propositions.

Recommandation n°4: Créez une centrale d'achat pour structurer les filières

- ↳ la Région Occitanie a récemment mis en place "Océan-alim" (centrale d'achat) qui rassemble quarante fournisseurs locaux;
- ↳ bénéfiques pour les personnes publiques (économies d'échelle, baisse des coûts de la procédure de passation, ...), les centrales d'achat profitent également aux prestataires qui peuvent intervenir auprès de multiples acheteurs;
- ↳ à ce titre, il convient de saisir le service juridique pour étudier la forme que cette centrale pourra prendre (EP, GIP, association, ...).

Recommandation n°5: Soutenir les investissements réalisés dans le cadre des PTT

- ↳ un Projet Alimentaire Territorial (PTT) est un projet collectif visant à rapprocher les acteurs (producteurs, distributeurs, ...) pour développer une agriculture durable et de qualité;
- ↳ dans le cadre du plan de relance, l'Etat finance des projets d'investissement et d'actions opérationnelles des PTT (achat de bâtiment, de matériels, ...) via une enveloppe de 77 millions d'euros; Dans ce cadre, l'Etat et la Région Nouvelle Aquitaine ont lancé un appel à projets dans le courant de l'année 2021.
- ↳ à ce titre, il s'agit de:
  - . s'inspirer du projet de la Région Nouvelle Aquitaine;
  - . prendre contact avec le préfet de région pour échanger à ce sujet.

③ Sur la méthode, il convient d'élaborer un document stratégique, de déterminer un calendrier cohérent et de mettre en place un suivi régulier

Recommandation n°6: Elaborer une feuille de route

- ↳ sur la base des propositions formulées dans cette note, une feuille de route plus élaborée pourra être produite.

↳ il convient à cette fin de :

- confier à un service la rédaction de ce document ;
- recueillir, par l'intermédiaire d'une consultation en ligne, l'avis des citoyens sur le sujet ;
- enfin, soumettre ce document au vote de l'assemblée pour lui donner une légitimité politique.

• Recommandation n°7 : Fixer un calendrier crédible

- ↳ entre les obligations à respecter : au 1<sup>er</sup> janvier 2022 et les objectifs de fin de mandat, des objectifs intermédiaires doivent être définis (ex: 60% en 2024, 70% en 2025,...)

• Recommandation n°8 : Mettre en place un suivi régulier et approfondi de ce plan d'action

- ↳ pour que ces objectifs soient respectés un suivi constant et un partage politique fort apparaissent indispensables ;

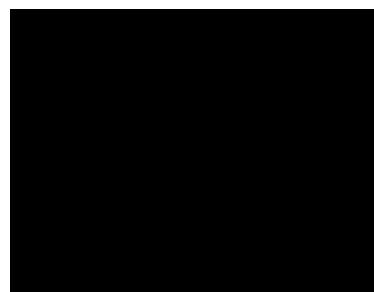
↳ il s'agit donc de :

- mettre en place un comité de pilotage et d'en choisir les membres ;
- désigner un vice-président de la Région chargé de suivre ce plan d'action, d'impulser les initiatives nécessaires et de représenter la collectivité auprès des partenaires ;
- désigner un agent (veine deux) en charge du suivi et du pilotage, et rattaché directement auprès d'un DGA.

..... / .....

Concours externe d'administrateur territorial

Note de synthèse (Épreuve commune/épreuves écrites)



---

Note de délibération : 12.5 / 20

---

Note de correction : 12.5 / 20

---

Critère	Corr. 1	Corr. 2	Points
Note de synthèse (Épreuve commune/épreuves écrites)	12	13	/ 20

Correction 1 :

Appréciation : Assez bon devoir qui analyse correctement les principaux volets de la réflexion. On dénote toutefois quelques variations dans l'argumentation et son impact. Le focus effectué sur les PAT est par exemple insuffisant, alors que ces derniers constituent un levier important pour la Région. D'autres développements se révèlent plus complets. L'annexe 1 qui synthétise les propositions formulées est une bonne idée, tout comme annexe 2 qui propose quelques éléments de langage. Attention à l'orthographe.

Correction 2 :

Appréciation : Une assez bonne copie dans l'ensemble. Le sujet a été plutôt bien compris même si le principal enjeu ne réside pas dans le respect de la législation récente. L'enjeu de santé est vu. L'enjeu environnemental est à peine esquissé. L'enjeu du bien manger n'est même pas évoqué. Il est excessif d'avoir consacré toute la 2e partie à l'articulation avec les partenaires. Le sujet ne portait pas non plus sur la restauration dans les communes et l'accompagnement des maires.

Harmonisation :

Appréciation :

(Remplir cette partie à l'aide de la notice)

Concours / Examen : Intit. de synthèse et de propositions - EXERCICE

Epreuve : Contenu d'Administration territoriale, Session : 2023

- CONSIGNES**
- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuille officielle, la zone d'identification en MAJUSCULES.
  - Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
  - Numérotter chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) et placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre.
  - Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
  - N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuille officielle. Ne joindre aucun brouillon.

## La Région

Direction en charge de l'éducation

Directeur (trice) général adjoint (e) en charge de la gestion des lycées.

A X le 28 juin 2023,

- NOTE -  
à l'attention de  
Monseigneur le président  
de Région

Objet : élaboration d'un plan d'action visant la mise en œuvre d'une alimentation 100% biologique ou locale dans les lycées.

Annexes :

- synthèse des propositions
- éléments de langage avant la première Assemblée

Plus de 50% des collégiens déclarent ne consommer que quelques jours par semaine des fruits ou des légumes tout en consommant des sucres et boissons sucrés à intervalles réguliers. Devant les risques que cela implique pour la santé publique, la Région peut jouer un rôle favorable en améliorant les modes de consommation de ces usagers dans la suite de leurs études dans le secondaire.

A l'issue du renouvellement de l'assemblée régionale, et suite aux engagements de campagne du nouveau président de Région, apparaît l'opportunité de mettre en œuvre un projet ambitieux en terme d'alimentation et à travers les lycées, auxquels la collectivité est compétente. Le projet, j'aurai 1, !!.

au développement des filières locales, pourraient générer des coûts importants qui justifient la mise en œuvre d'un plan dédié. A cet effet, la présente note vise à :

- Illustrer le cadre d'action et les enjeux devant être pris en compte par la Région pour élaborer le projet.
- Décliner des priorités, un calendrier et des propositions de mise en œuvre qui tiennent compte des enjeux précis.

1. La Région, dans l'élaboration d'un plan d'action pour l'alimentation des lycées, doit prendre en compte une diversité d'enjeux tenant aux obligations qui pèsent sur elle, à la nécessité de coopérer avec les acteurs locaux et au besoin d'informer les usagers.

1. 1. L'action régionale est contrainte par des obligations croissantes qu'elle doit anticiper et auxquelles elle peut répondre par une diversité de leviers

1. 1. 1. La mise en œuvre d'un plan d'action justifie pour partie par le besoin d'anticiper des contraintes législatives croissantes

• Les obligations qui pèsent sur les collectivités en matière de restauration sont croissantes :

- La loi EGALIM vient finir des obligations en terme d'approvisionnement, impose la fin des emballages et outils plastique à 2025 et l'usage d'au moins 50% de produits de qualité durable dont 20% de produits biologiques.
- La loi Climat et Résilience va plus loin en imposant un repas hebdomadaire au minimum

qui soit végétarien dans les cantines.

• L'objectif poursuivi par ces contraintes est celui du bien-manger. Cela implique deux choses :

- 1) Les normes évoluent rapidement, les collectivités qui composent la Région et la Région elle-même ne peuvent s'adapter rapidement à ces évolutions.
- 2) Il faut donc anticiper. Avoir un temps d'avance permettrait à la Région de se donner un haut niveau de service en souignant moins des pressions normatives.

1. 1. 2. La Région dispose d'une diversité de leviers et d'une large marge de manœuvre pour concilier l'intérêt du territoire et les obligations législatives.

• Le levier le plus important est celui des « Projets alimentaires territoriaux ».

▷ Le rôle de la Région est ici celui d'un soutien matériel et économique aux communes, EPCI et départements ou ces projets sont le plus souvent mis en œuvre.

▷ Le PAT permet des objectifs qui entrent en synergie avec les autres politiques régionales comme le plan de transition énergétique de la Région.

• En outre, la Région peut aussi mobiliser divers outils pour le plan d'action et sa mise en œuvre. Ces outils ont pour point commun de laisser la Région très libre. Par exemple :

- ▷ Commande publique: en choisissant des acteurs qui privilient le local pour les commandes des lycées et en allouant pour commander au niveau des petits producteurs
- ▷ Recours aux centrales d'achat: ces centrales permettent de mutualiser des services et favorisent les économies. Elles peuvent prendre une diversité de formes juridiques (EP, GIP, GIE, ...) et être dotées ou non de la personnalité juridique.

## Focus sur les PAT :

- Ce sont des projets labellisés par le ministère de l'Agriculture (niveau 1 : 3 ans non renouvelable ; niveau 2 : 5 ans renouvelable).
- Ils ouvrent des opportunités de financement pour les collectivités : de la région vers les PAT locaux ; de l'Etat vers les PAT via contractualisation.
- Ils se déclinent en priorités (en moyenne 4).

1. 2. L'action régionale doit nécessairement prendre en compte des enjeux en matière de coopération avec les acteurs locaux et d'information des usagers.

1. 2. 1. Un plan d'action en faveur d'une alimentation 100% bio au lycée dans les lycées ne peut se faire sans une approche partenariale avec tous les acteurs locaux.

Trois grands enjeux en terme de coopération doivent être pris en compte pour élaborer le plan :

(1) Prendre en compte les difficultés des élus locaux : ceux-ci n'ont pas les moyens de la Région, pour comprendre la cohérence des obligations législatives il faut les accompagner. Sans cela, la Région ne pourra s'appuyer sur les communes et départements.

(2) Synchroniser des PAT parfois illisibles entre eux : les collectivités locales n'ont pas toujours agit en commun pour leurs PAT respectifs. Ainsi, l'action de la Région pourrait se compliquer si la fourniture des lycées se fait sous des conditions variables d'un département à l'autre.

(3) Tenir compte des producteurs locaux : la généralisation des repas végétariens pourrait gêner des cranciers chez les éleveurs de bovins et volailles. Il faut rassurer cette population.

(Remplir cette partie à l'aide de la notice)

Concours d'administration territorial - externe

Concours / Examen :

Note de synthèse et de propositions

Epreuve : Note de synthèse et de propositions Session : 2023

**CONSIGNES**

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuille officielle, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Numérotter chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) et placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre.
- Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuille officielle. Ne joindre aucun brouillon.

1.2.2. Le succès d'un plan d'action en faveur d'une alimentation 100% locale ou bio dans les lycées dépend aussi d'une éducation des usages les plus jeunes aux enjeux du bien-manger.

• La mise en œuvre du plan d'action sera conduite à gérer des coûts importants :

▷ A raison de 150.000 repas servis par jour dans la Région, et à raison de 20 jours par mois, une simple hausse des coûts de 10 centimes pourrait coûter plus de 300.000€.

▷ Pour prévenir ces coûts, la Région doit nécessairement avoir à vue deux leviers :

- 1 - la lutte contre le gaspillage alimentaire, afin de réduire les pertes社会效益 pour la Région.
- 2 - l'utilisation de produits moins coûteux. Si l'on ne veut pas réduire la qualité, il faudra donc passer par l'effet volume en commandant moins.

• Le premier levier est particulièrement important puisqu'il vise à :

- réduire les pertes
- mais aussi à informer les consommateurs (lycéens et leurs parents) de la qualité de la nourriture dans le lycée afin de les inciter à utiliser la restauration scolaire. Une hausse de la consommation réduirait les coûts par économie d'échelle.

2. L'élaboration du plan d'action en faveur d'une alimentation 100% biologique et locale dans les lycées reposera sur la détermination d'un calendrier et la mise en œuvre de trois grandes priorités

### 2. 1. L'objectif général de l'élaboration : déterminer les priorités et un calendrier

#### 2. 1. 1. La détermination de 3 priorités permet de guider l'action régionale

- Le premier axe pourrait viser à soutenir l'élaboration et la synergie entre les PAT.

↳ Pourquoi ? La Région fait face à un double enjeu mis en valeur ci-dessous :

- (1) La nécessité de se repérer sur des acteurs locaux pour réduire les coûts
- (2) Le fait qu'acteurs locaux et acteurs de l'alimentation sont parfois incertains et seuls dans la mise en œuvre.

→ Cette priorité permettrait donc au plan d'action de doter la Région des moyens d'atteindre le 100%. Tout en soutenant les acteurs.

- La deuxième priorité vise à soutenir l'action des lycés en faveur de la lutte contre le gaspillage.

↳ Pourquoi ? Afin de réduire les coûts de la transition au 100% bio/local tout en concourant au développement positif des jeunes.

→ Cette priorité permettrait au plan d'action d'être soutenable et résilient

- La troisième priorité vise à assurer la pertinence du plan d'action.
  - ⇒ Pourquoi? Face aux évolutions constantes des obligations et obligations, le plan doit pouvoir être souple et adaptable.
  - ⇒ Cette priorité permettrait au plan d'action de ne pas freiner la mutation des services de restauration et d'accompagner l'action publique de manière.

### 2. 1. 2. La détermination d'un calendrier favorisera la réussite des objectifs fixés par le plan d'action.

#### • Année N : élaboration

- ⇒ Mobiliser les acteurs concernés :
  - ▷ Institutionnels : les collectivités locales, leurs directions dédiées à l'alimentation et leurs élus délégués à ces questions.
  - ▷ Producteurs et transport : les acteurs locaux peuvent être rencontrés afin d'échanger sur leurs besoins et sur leurs capacités productives.
- ⇒ Mobiliser les financements nécessaires :
  - ▷ Copil de la direction de l'éducation avec l'agriculture pour élaborer une subvention que l'annuaire pourrait adopter et qui viserait à soutenir les initiatives favorables au plan d'action (ex...).
  - ▷ Soutenir les PAT des collectivités en les informant des aides de l'Etat (à élaborer avec la direction en charge de la communication).
- ⇒ élaborer la totalité des mesures à mettre en œuvre pour chaque priorité du plan :
  - en se fondant sur les propositions de la présente note.
  - en les complétant d'autres dispositifs.

#### • N à N+4 :

- ⇒ Mise en œuvre progressive : le plan ne pourra atteindre le 100% de tout local/bio immédiatement. Des paliers sont nécessaires.

→ opérer des contrôles réguliers afin de valider la bonne mise en œuvre.

• Année N+5: réussite de l'objectif du plan d'action. Il s'agit pour la Région d'aller plus loin si elle le souhaite.

## 2.2. Propositions relatives à la mise en œuvre des 3 priorités

### 2.2.1. Priorité 1 - Soutenir l'élaboration et la synergie entre les PAT

Proposition n°1: recenser les PAT et organiser des copilotages entre leurs gestionnaires

Objectif: mettre fin à la mise en œuvre désharmonisée des PAT afin de faciliter la fourniture de produits bio et locaux dans les territoires des legcos

Horizon: court terme pour la prise de contact, moyen terme pour la synergie.

Mise en œuvre: les services de la Région pourraient recruter les PAT labellisés et connaître de leurs pratiques pour se fournir en produits locaux et biologiques. A cet effet, un délégué pourrait être désigné dans la Région en charge d'animer des réunions de copilotage avec les gestionnaires stratégiques des PAT dans les collectivités.

Les mesures de synergie dépendent des conclusions du délégué sur les modalités de mise en œuvre de chaque PAT.

Importance: Très forte

Proposition n°2: construire un annuaire en ligne de la production locale

Objectif: permettre à la Région de recenser les producteurs locaux pour le plan d'action tout en servant les intérêts économiques du territoire.

Horizon: court terme (1 à 2 ans).

Coûts: plusieurs dizaines de millions d'euros pour la création, maintenance et utilisation d'un site internet dédié. Beaucoup moins cher si il s'agit d'un onglet dans le site de la Région.

Mise en œuvre: le service informatique de la collectivité devrait être mobilisé pour connaître des conditions de mise en œuvre de cette

(Remplir cette partie à l'aide de la notice)

Concours / Examen : Concours d'administration territorial - externe.

Epreuve : Note de synthèse

Session : 2023

**CONSIGNES**

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuille officielle, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Numérotter chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) et placer les feilles dans le bon sens et dans l'ordre.
- Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuille officielle. Ne joindre aucun brouillon.

initiative. Un agent pourrait être délégué au recensement de ces fournisseurs, lesquels pourraient être contactés pour savoir s'ils acceptent de figurer sur le site.

Cette initiative devrait être évaluée en coûts et opportunité par un agent de la Région.

Importance : Moyenne.

### 2.2.2. Priorité 2 - Soutenir l'action des lycées en faveur de la lutte contre le gaspillage.

Proposition n°3 : soutenir la veille et d'interventions pour sensibiliser les lycéens.

Objectif : réduire les coûts pour la Région en réduisant le gaspillage des denrées issues du plan d'action 100%. En outre, si elle fonctionne, cette initiative renforcerait les usages mais aussi d'autres collectivités pour leurs services de restauration scolaire respectifs en étendant la même.

Horizon : Moyen terme pour un fonctionnement optimal avec retour d'expérience.

Coûts : S'il s'agit d'une amélioration ciblée, quelques milliers d'euros à multiplier par le nombre de lycées → ~ 200.000 à 400.000 € à raison d'une trentaine de lycées avec plusieurs niveaux de classes.

Mise en œuvre : Contacter la direction juridique pour savoir si une commande publique avec ses règles de concurrence est nécessaire est important. Concernant les interventions, il s'agit d'évaluer l'apport de leur prestation en vérifiant les quantités gaspillées après l'intervention. Un questionnaire d'évaluation pourrait être transmis dans les rangs et transmis à la Région.

Importance : forte

### 2.2.3. Priorité 3 - Assurer la pérennité des plan d'action

Proposition n°4 : alléger les demandes en aliments pour les lycées.

Objectif : mobiliser tout le bassin économique de la Région et fournir les produits bio et locaux tout en ne dépendant pas d'un unique fournisseur.

Horizon : long terme (3 à 5 ans) pour être optimal.

Coûts : importants. Alléger implique une charge de travail qui justifie le recours à plusieurs agents de catégorie B ( $\approx 50.000\text{€ annuels par agent B}$ ).

Mise en œuvre : A partir des listes de producteurs, la commande publique va pouvoir cibler les produits souhaités plus facilement.

L'allégement mobilise beaucoup de moyens, s'appuyer sur la synergie du PAT et les moyens qu'ils offrent pourraient faciliter le traitement des contrats et servir toute la restauration départementale. En outre certains départements ont parfois une légèreté : se repose dessus pourrait être intéressant pour les lycées du secteur de la structure.

Importance : forte

Proposition 5 : réaliser des contrôles réguliers pour assurer la souplesse et l'adéquabilité du plan

Objectif : rendre le plan d'action adaptable.

Horizon : long terme

Coûts : importants pour les raisons liées au recrutement d'un agent dédié.

Mise en œuvre : après le début de la mise en place du plan, à horizon N+1 à N+3, il s'agit de recenser les remarques de tous les acteurs et les conclusions de ces derniers afin de formuler une note de proposition et d'optimisation du plan.

Importance : très forte.

## Annexe 1 : Synthèse des propositions

### Priorité n°1 : Soutenir l'élaboration et la synergie entre les PAT

- Proposition n°1: recenser les PAT et organiser des copilotages entre leurs gestionnaires
- Proposition n°2: construire un annuaire en ligne de la production locale

### Priorité n°2 : Soutenir l'action des lycées en faveur de la lutte contre le gaspillage

- Proposition n°3: soutenir la venue d'intervenants pour sensibiliser les lycéens

### Priorité n°3 : Assurer la pérennité du plan d'action

- Proposition n°4: alléger les demandes en aliments pour les lycées
- Proposition n°5: réaliser des contrôles réguliers pour assurer la souplesse et l'adaptabilité du plan

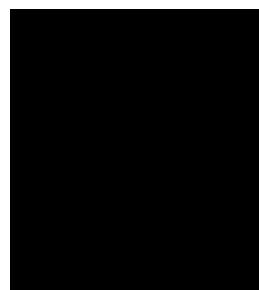
## Annexe 2: éléments de langage avant la première Assemblée

- Le plan d'action répondrait à la fois aux obligations légales imposées par l'Etat et nous permettrait dans le même temps d'anticiper les évolutions à venir.
- Le plan d'action serait l'opportunité de mieux nourrir des adolescents qui sont souvent plus d'un sur deux à ne pas consommer de légumes et fruits quotidiennement.
- Le plan d'action permettrait de soutenir l'alimentation au lycée en suivant les intérêts des plus petits producteurs.
- Plus longtemps, il serait possible d'harmoniser les initiatives locales en matière de projet alimentaire de territoire, et donc de réduire les consommations en énergie en accord avec notre plan de transition énergétique.

..... / .....

Concours externe d'administrateur territorial

Note de synthèse (Épreuve commune/épreuves écrites)



---

Note de délibération : 13 / 20

---

Note de correction : 13 / 20

---

Critère	Corr. 1	Corr. 2	Points
Note de synthèse (Épreuve commune/épreuves écrites)	12	14	/ 20

---

Correction 1 :

Appréciation : de bonnes idées bon équilibre entre obligations juridiques et volontarisme politique la méthodologie de projet est totalement plaquée et artificielle volet financier insuffisant volet économique de la structuration de la filière agricole évoqués dans les enjeux mais ne faisant pas l'objet de propositions

---

Correction 2 :

Appréciation : Une note qui permet de comprendre les enjeux, les conditions de réussite et propose un plan d'actions interne, externe, une conduite de projet et un pilotage. Des précisions étaient attendues pour documenter les recommandations du plan d'actions. Vous avez su pleinement résoudre le problème posé à partir d'une sélection et d'une hiérarchisation des informations contenues dans le dossier. Les écrits sont structurés à l'aide d'un plan adapté, et font preuve de qualités rédactionnelles et d'expression. La note s'organise autour d'une problématique et d'une proposition de plan qui rend compte de la diversité et richesse des documents qui composent le dossier. Vous avez été en mesure de formaliser les différents enjeux et leviers possibles, à la disposition de la Région. Celle-ci, par l'agencement de ses compétences relatives à la gestion des lycées, ainsi que par rapport au soutien à l'agriculture, a un rôle important à jouer, dès lors qu'elle peut agir à la fois en amont sur l'organisation, le soutien, le développement et l'orientation de filières agricoles locales et en aval avec le levier de la commande publique puisqu'elle doit approvisionner l'ensemble de la restauration des lycées de son ressort. Cette dimension est soulignée dans la note. Plusieurs leviers peuvent être utilisés par la Région, et sont retracés à travers le dossier. Vous avez su présenter les projets alimentaires territoriaux (PAT) qui ont pour objectif de relocaliser l'agriculture et l'alimentation dans les territoires en soutenant l'installation d'agriculteurs, les circuits courts ou les produits locaux dans les cantines. Issus de la Loi d'avenir pour l'agriculture qui encourage leur développement depuis 2014, ils sont élaborés de manière collective à l'initiative des acteurs d'un territoire (collectivités, entreprises agricoles et agroalimentaires, artisans, citoyens etc.). Il était également possible d'identifier comme autre levier, la commande publique, ce que vous avez fait. La restauration dans les lycées pour offrir un débouché aux producteurs agricoles locaux. La région a donc la possibilité d'adapter ses marchés publics dans ce sens. Elle peut également porter l'ambition de mettre en place une centrale d'achats. Pour travailler à un plan d'actions adapté, l'identification des freins ou points de vigilance était attendu : l'adhésion des jeunes à des repas issus de produits locaux ou bio, le coût de l'opération, la cohérence entre l'offre et la demande (production agricole locale et attentes de la restauration scolaire). La présentation de cette dimension pouvait faire l'objet de développements plus appuyés. La note permet d'apprécier le mode d'élaboration du plan d'actions permettant de proposer au terme du mandat régional une alimentation 100 % locale ou biologique pour la restauration des lycéens. Et d'établir précisément un plan d'actions, avec ses différentes étapes et prérequis. La note n'ouvre pas suffisamment les prochains échanges sur d'autres questions, en particulier financières, organisationnelles ou ressources humaines. La note fait émerger une orientation de travail. La proposition d'un plan d'actions, sur la base notamment du partenariat, comme l'inscription dans des dispositifs et outils existants avec l'Etat permettant de développer une ingénierie de projet n'a pas été pleinement appréhendée. Il était important de mener une démarche d'observation, d'expliquer les axes de travail envisageables, de formaliser un travail de repérage des acteurs incontournables (préfecture, autres collectivités territoriales, producteurs, secteur associatif, ...) et des types de démarches à engager (plan, schéma, convention de partenariat, intégration de tel dispositif, ...), ce que vous avez fait avec précision. La question de la transversalité de la démarche au sein des services de la Région et le pilotage par notamment la « direction générale » et non pas uniquement par le seul DGA en charge des lycées a été restituée.

---

Harmonisation :

Appréciation :

(Remplir cette partie à l'aide de la notice)

Concours / Examen : Administrateur territorial externe et externe spécial

Epreuve : Note de synthèse et de proposition Session : 2023

- CONSIGNES**
- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuille officielle, la zone d'identification en MAJUSCULES.
  - Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
  - Numérotier chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) et placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre.
  - Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
  - N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuille officielle. Ne joindre aucun brouillon.

Région XXX

Direction générale de l'éducation

de 28 juin 2023,

A l'attention de monsieur le Président  
de région

S/c du Directeur général des services

Objet: note de proposition, relative à l'élaboration d'un plan d'action pour une alimentation 100% locale et biologique pour la restauration des lycéens.

Depuis plusieurs années, la restauration scolaire est engagée dans une profonde mutation de ses pratiques. Le recours aux productions locales de qualité, aux produits bio, à la diversification des protéines combinées, à la lutte contre le gaspillage alimentaire et à la suppression des emballages plastiques constituent des priorités nationales et territoriales pour rendre l'alimentation scolaire plus locale et biologique.

Dans ce cadre, la volonté de la région de se doter d'un plan d'action pour une alimentation 100% locale et biologique pour la restauration des lycéens au terme du mandat régional, s'inscrit dans ces enjeux contemporains.

Dès lors, la présente note a pour objet :

- d'exposer les nouvelles obligations légales qui sont autant d'opportunités pour le plan d'action régional, bien que des

difficultés de mise en œuvre puissent apparaître (I);

- de proposer des mesures pour l'exécution du plan d'action alimentaire pour les lycées, au sein de la collectivité, en assurant le lien avec les acteurs externes (II).

\*

\*

\*

I] L'élaboration du plan d'action permettant de proposer au terme du mandat régional une alimentation 100% locale ou biologique repose sur un cadre légal, opportun pour la volonté affichée de la région, mais devra répondre aux difficultés de mise en œuvre et leurs effets, sur la restauration des lycéens.

A) Plus qu'une obligation légale, l'alimentation locale ou biologique dans les lycées répond aux engagements de l'exécutif régional.

① L'élaboration du plan d'action pour la restauration dans les lycées bénéficie d'un cadre légal étoffé.

Le législateur a entendu donner une impulsion nouvelle à la réponse aux enjeux environnementaux en promulguant de nouvelles obligations légales pour la restauration collective.

Dans ce cadre les lois "Egalim" du 30 octobre 2018, "Agec du 10 février 2020 et " Climat et résilience" du 22 août 2021, créent de nouvelles obligations à des échéances de moyen terme :

- depuis 2020 : la lutte contre le gaspillage alimentaire
- depuis 2022 : l'atteinte d'au moins 50% de produits issus de filières durables et de qualité, dont au moins 20% de produit issu de l'agriculture biologique dans les repas servis

à la cantine.

- pour 2024 : l'atteinte d'un seuil de 50% de produits durables et de qualité dont 60% de viande de qualité.

- pour 2025 : l'interdiction d'utiliser des contenants alimentaires de cuisson, réchauffe et service en plastique.

Dans ce cadre, les autorités nationales ont cherché à doter les collectivités d'outils pour parvenir à ces objectifs :

- les articles L. 2113-2 et suivant du Code de la commande publique autorisent les centrales d'achats, les groupements de commande et les entités communes transnationales.

- la mise en œuvre de Projet Alimentaire Territoriaux (PAT) au sens de l'article L. 111-2-2 du Code rural et de la pêche maritime pour mettre en relation les différents acteurs dans le but de :

↳ favoriser la structuration de filières locales et de réseaux d'apprentissage ;

↳ favoriser l'accompagnement des pratiques agroalimentaires responsables et les valoriser ;

↳ favoriser l'éducation alimentaire des jeunes et la valorisation du patrimoine patrimonial et agricole.

- la mise à disposition de plateformes gouvernementales d'aides :

↳ "La Cantine", lancée en 2022 pour aider au "diagnostic de sa cantine au regard de la loi Egalem"

↳ l'opérateur "Les cantines s'engagent" de l'Ademe depuis 2020, pour mutualiser les bonnes pratiques de gestion.

② Le plan d'action devrait engendrer d'autres effets positifs pour la région et ses politiques publiques.

L'élaboration du plan d'action pour la restauration dans les lycées s'intègre dans les engagements de l'exécutif territorial et représente une opportunité.

En effet, le plan d'action régional devrait engendrer des bénéfices pour d'autres politiques publiques, en premier lieu desquelles, le développement économique. La mise en œuvre du plan d'action peut :

- permettre le développement d'une filière locale agroalimentaire et ainsi être vecteur d'emplois, ou du moins de débouchés économiques

- permettre d'attirer les jeunes vers les métiers de l'agriculture

et de l'alimentation par l'apprentissage ou la conclusion de partenariats avec les lycées aquacoles et les écoles de formation des métiers de bouche. Le plan d'action peut également avoir des répercussions sur le volet social :

- il permet aux lycéens issus de milieux défavorisés de maintenir une alimentation équilibrée et nutritive
- il permet d'avoir un effet de recul des mauvaises habitudes de consommation depuis le collège (Ministère de l'éducation nationale) en éduquant à l'alimentation et au goût.

De plus, l'élaboration du plan d'action régional pour la restauration dans les lycées s'inscrit dans le cadre du plan de transition énergétique de la Région.

En effet, le plan alimentaire est un vecteur du redressement du budget local et de la réalisation d'économies car il engage la région dans :

- la lutte contre le gaspillage alimentaire;
- la réduction des protéines animales;
- la limitation de l'empreinte carbone liée à l'alimentation et au transport en privilégiant le circuit-court;
- la réduction budgétaire car par exemple les options végétariennes coûtent moins cher que les mènus standard (selon Greenpeace).



B) Cependant, des limites pratiques et des effets contre-productifs ont été identifiés et devront être pris en compte dans l'élaboration du plan d'action.

① En premier lieu, le plan d'action pourrait rencontrer des difficultés de mise en œuvre.

Effectivement, le plan d'action pour la restauration des lycées introduit plusieurs difficultés, à la charge de la collectivité. Tout d'abord ces difficultés sont financières.

↳ le passage à une alimentation plus locale ou biologique entraîne une augmentation des dépenses publiques locales.

- L'Agences estime ainsi le surcoût sur l'achat des denrées alimentaires à 40 centimes par repas servi, soit environ 20% du coût moyen des denrées.

- De plus de nouvelles installations, comme le remplacement

(Remplir cette partie à l'aide de la notice)

Concours / Examen : Administrateur territorial externe et externe spécial

Epreuve : Note de synthèse et de propositions Session : 2023

**CONSIGNES**

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuille officielle, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Numérotter chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) et placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre.
- Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuille officielle. Ne joindre aucun brouillon.

des contenants plastiques peuvent également engendrer des succès.  
La seconde difficulté est d'ordre juridique.

↳ le passage à une alimentation plus locale ou biologique nécessite la traduction juridique de ces exigences dans les cahiers des charges des marchés publics.

Enfin, la dernière difficulté à la charge de la collectivité est d'ordre pratique :

↳ les délais pour se conformer aux nouvelles obligations légales en matière de restauration scolaire semblent trop courts (Agence de la transition écologique)

↳ l'offre des produits correspondant aux critères peut être très faible et créer des difficultés d'approvisionnement.

↳ des difficultés techniques se posent sur la viabilité des alternatives au plastique.

② En outre, le plan d'action pour la restauration des lycées produit des effets connexes qui peuvent être contre-productifs.

Ces effets connexes identifiés sont principalement sociaux et communicationnels.

Le plan d'action pour une alimentation plus locale ou biologique dans les lycées, représente un enjeu social. Effectivement, il présente un risque pour l'équilibre alimentaire des élèves.

↳ l'étude d'impact du projet de loi expose des enjeux de santé publique, notamment chez les adolescents qui pourraient souffrir de carences en fer, si les repas végétariens obligatoires n'apportent pas les mêmes valeurs nutritionnelles que les repas standards.

Le plan d'action représente également un enjeu communautaire, principalement sur le sujet des repas végétariens.

↳ politiquement, la mesure peut être très mal perçue

par les acteurs économiques locaux, en particulier dans les territoires et bassins économiques où l'élevage est une activité importante.

↳ l'introduction du repas végétalien hebdomadaire se heurte à une certaine méconnaissance, des préjugés et des craintes.

\*

\*

En définitive, la mise en œuvre du plan d'action régional pour une alimentation locale et biologique dans les lycées, est facilitée par le cadre normatif national. Cette politique publique est une opportunité pour la collectivité et les acteurs du développement économique régional, mais doit prendre en compte les limites qui ont été identifiées (budgétaires, juridiques, organisationnelles, sociales et communicationnelles).

\*

\*

II) De plus, l'élaboration et l'exécution du plan d'action reposent sur son partage politique et technique au sein de la collectivité, et à l'extérieur, pour assurer son efficience.

A) Le plan d'action régional comporte des mesures pour en assurer l'exécution au sein de la collectivité.

(1) La mise en œuvre d'une gouvernance assurée son partage politique et son suivi d'exécution.

Proposition n° 1: Mettre en œuvre un comité de pilotage (copil).

↳ objectif : délibérer, arbitrer et impulser le plan d'action.

↳ composition: le président de région, les élus ayant un porte-feuille s'intéressant au projet (éducation, transition écologique, finances publiques, développement économique) et

les membres de l'opposition.

↳ mission: assurer le portage politique du plan d'action et atteindre l'objectif de fin de mandat de 100% d'alimentation locale et biologique pour la restauration des lycéens.

Proposition n° 2: Mettre en œuvre un comité technique (Cotech).

↳ objectif: préparer les arbitrages

↳ composition:

- une personne de la Direction de l'éducation qui sera chargée de l'animation et du suivi du plan.

↳ cette mesure nécessite une lettre de mission prévoyant que l'agent en question consacre au moins 25% de son temps de travail à cette mission

↳ l'option du recrutement d'un ETP peut également être envisagée mais semble plus compliquée pour aboutir en raison du cadre budgétaire contraint.

- toutes les directions ayant intérêt à agir.

↳ missions:

- proposer les mesures du plan à soumettre au Capil puis à l'approbation de l'organe délibérant

- contrôler la mise en œuvre des mesures.

- rappeler les points d'amélioration éventuels après mise en œuvre.

② La mise en œuvre du plan d'action nécessite l'exécution de certaines mesures au niveau de la région, pour en assurer l'efficience.

Proposition n° 3: Diliger un diagnostic des modes actuels d'alimentation.

↳ cette mesure peut être réalisée à l'aide de la plateforme "la Cantine"

↳ objectif: avoir un état des lieux clair de ce que la région a déjà mis en œuvre et les lieux sur lesquels elle pourra agir.

Proposition n° 4: Former les agents de restauration.

↳ La région en tant que lieu employeur peut les former aux nouvelles exigences de restauration collective.

Proposition n° 5: Réaliser une étude comparative (benchmark)

↳ recueillir les pratiques des autres collectivités afin d'anticiper les difficultés dans l'exécution du plan d'action.

Proposition n° 6: Développer de nouvelles pratiques de commandes publiques pour répondre aux besoins (Direction des affaires juridiques)

↳ l'objectif est l'adaptation des moyens aux réalités du terrain par divers outils (allocaissement, sourcing, centrales d'achats...)

↳ intégrer le plan d'action alimentaire dans le SPASER.

\*

B) le plan d'action doit également maintenir le lien avec les acteurs externes à la collectivité.

① Cet engagement politique est l'occasion de renforcer le développement économique régional.

Proposition n° 7: Crée un Plan Alimentaire Territorial (PAT).

↳ objectif : structurer une filière agroalimentaire locale en capacité de répondre aux besoins de la collectivité.

↳ besoin : un budget de 200 000 € HT minimum pour prétendre à la labellisation.

Proposition n° 8: Accrâtre le lien avec les agences de l'état. Les entités telles l'Ademe, le DRAAF ou le groupe de travail Nutrition du Conseil national de la restauration scolaire, sont autant d'entités externes qui peuvent apporter des conseils ou un soutien financier à la mise en œuvre du plan d'action de la région.

↳ ce lien pourra être complété par d'autres instances comme les associations d'élus ou encore les comités nationaux pour l'alimentation.

(Remplir cette partie à l'aide de la notice)	Concours / Examen : Administrateur territorial extérieur et externe spécial
Epreuve :	Note de synthèse Session : 2023
<b>CONSIGNES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuille officielle, la zone d'identification en MAJUSCULES.</li> <li>• Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.</li> <li>• Numérotter chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) et placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre.</li> <li>• Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.</li> <li>• N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuille officielle. Ne joindre aucun brouillon.</li> </ul>

② Le plan d'action pour la restauration des lycéens est également l'occasion de renforcer le lien avec les citoyens.

Proposition n° 9 : Communiquer sur le plan d'action (Direction de la communication).

↳ cette mesure représente une opportunité politique pour faire connaître aux citoyens de la région, la mise en œuvre des engagements électoraux et l'implication dans la préservation de l'agriculture locale.

Proposition n° 10 : Favoriser l'engagement citoyen des lycéens. (Direction de l'éducation et Direction de la participation citoyenne).

↳ moyen : création d'un comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté (CESC) composé d'élèves pour :

- faire participer les lycéens au plan ;
- recueillir l'avis des lycéens sur la qualité du service public de la restauration scolaire.

\*

\*

\*

En définitive, le plan d'action élaboré dans cette note doit permettre de proposer au terme du mandat régional, une alimentation 100% locale et biologique pour la restauration des lycéens. Opportunité pour la région, la mise en œuvre de ce plan devra répondre aux différents enjeux et difficultés précités et être l'objet d'un portage politique, ainsi qu'en suis dans sa mise en œuvre, pour en garantir l'efficience.

**NE RIEN Ecrire DANS CE CADRE**

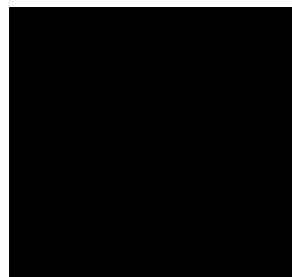
..... / .....

..... / .....

..... / .....

Concours externe d'administrateur territorial

Note de synthèse (Épreuve commune/épreuves écrites)



---

Note de délibération : 13 / 20

---

Note de correction : 13 / 20

---

Critère	Corr. 1	Corr. 2	Points
Note de synthèse (Épreuve commune/épreuves écrites)	14	12	/ 20

Correction 1 :

Appréciation : La copie expose clairement le contexte. L'introduction est particulièrement réussie. L'analyse faite en première partie permet de situer les interactions et les contraintes juridiques et financières. Les propositions faites sont pour la plupart opérationnelles, elles auraient pu être encore plus détaillées sur le volet technique.

Correction 2 :

Appréciation : Votre réflexion est correcte et vous maîtrisez la méthode. Vous avez su identifier les principales conditions de réalisation et vous développez une argumentation construite. Vous auriez pu mieux faire le lien entre les obstacles rencontrés et vos préconisations en la matière. Vous auriez pu également être plus précis et concret sur les leviers de la Région notamment en matière économique. Veillez à rédiger de bout en bout votre copie y compris le plan d'action.

Harmonisation :

Appréciation :

(Remplir cette partie à l'aide de la notice)

Concours / Examen : .....

Epreuve : Note de synthèse et de propositions Session : 2023

**CONSIGNES**

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuille officielle, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Numérotter chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) et placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre.
- Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuille officielle. Ne joindre aucun brouillon.

Région de X  
DGA chargé de  
l'éducation et  
de la gestion des  
lycées

du XX 2023

NOTE AU  
PRÉSIDENT DE LA  
RÉGION DE X

Objet : Plan d'action pour une alimentation 100 % locale ou biologique pour la restauration des lycées d'ici 2027

À l'issue de la crise sanitaire, le Gouvernement a relancé le Programme national pour l'alimentation dans le cadre du plan France Relance. Ce programme vise à renforcer les projets alimentaires territoriaux (PAT) répondant aux critères de localisation et de qualité de l'approvisionnement de la restauration collective. La relance de ce programme montre le caractère prioritaire de l'évolution de la restauration collective vers une alimentation saine et durable.

La Région, en tant que collectivité territoriale compétente en matière de transition énergétique et de restauration collective des lycées, est en effet amenée à jouer un rôle déterminant dans le

NE RIEN ECRIRE DANS CE CADRE

développement de l'alimentation saine et durable. L'approvisionnement en alimentation locale et biologique constitue à la fois un enjeu de santé publique et de lutte contre le dérèglement climatique. Les évolutions législatives récentes ont mis en place des obligations d'approvisionnements en alimentation biologique ou locale à des délais courts pour les collectivités chargées de la restauration collective. L'élaboration d'un plan régional visant une alimentation 100% locale ou biologique nécessite, d'anticiper les efforts d'organisation, les risques juridiques et opérationnels ainsi que les possibilités de mutualisation pour tirer les ressources financières.

À l'issue du renouvellement de l'assemblée régionale, nous avons souhaité la production d'une note relative à un plan d'action visant une alimentation 100% locale ou biologique pour la restauration des lycées d'ici la fin du mandat. Ce plan s'inscrit dans le plan de transition de la Région, faisant partie de nos engagements.

Dans sa volonté, la présente note montre que le développement de l'alimentation locale et biologique pour la restauration des lycées constitue un élément essentiel de la Région, dont la réussite est néanmoins conditionnée à une coordination des acteurs et une anticipation des contenus (I). L'élaboration de ce plan pourrait ainsi reposer sur un diagnostic partagé et une gouvernance coordonnée avec les acteurs régionaux afin de valoriser l'atteinte des objectifs à la fin du mandat régional (II).



I. Le développement de l'alimentation locale et biologique pour la restauration des lycées constitue un levier structurant pour la Région, dont la réussite est conditionnée à la coordination d'un réseau d'acteurs et l'anticipation des enjeux financiers et organisationnels.

A. L'alimentation saine, durable et locale est désormais considérée comme un objectif à atteindre pour les régions en s'appuyant sur le réseau multiple d'acteurs.

Les évolutions législatives ont rendu prioritaire le développement de l'alimentation saine et durable dans la restauration collective, la Région étant concernée pour la restauration des lycées :

La loi "Gatim" du 30 octobre 2018, la loi "ABEC" contre le gaspillage alimentaire de 2020 et la loi dite "Climat et résilience" ont fixé progressivement des objectifs chiffrés pour les collectivités en matière de filières durables, de qualité, d'agriculture biologique et de substitution du plastique.

• Ainsi, d'ici 2024, au moins 50 % des produits doivent être issus de filières durables dont 20 % issus de l'agriculture biologique et 60 % de grande qualité. Le plastique doit être substitué d'ici 2025. La proposition d'un menu végétalien une fois par semaine est désormais obligatoire.

• Ces délais courts peuvent néanmoins recouvrir des difficultés opérationnelles pour certains collectivités. Ils représentent néanmoins une opportunité de valoriser le patrimoine alimentaire régional et de promouvoir une autosuffisance alimentaire par la Région.

• Ces évolutions législatives interviennent dans le contexte de transition énergétique, dont la Région est compétente. L'alimentation saine et durable reste néanmoins un enjeu pour toutes les collectivités compétentes en matière de restauration collective en raison de son influence sur la santé publique. En effet, en 2018, seulement 44 % des collégiens déclarent manger quotidiennement des légumes, cette proportion baissant au fil des années. Questionnant la coordination entre collèges et lycées sur l'alimentation.

Le développement de l'alimentation locale et biologique au niveau régional repose en effet sur un réseau multiple d'acteurs :

• La restauration collective implique non seulement les départements pour les collèges, les communautés pour les lycées, les régions pour les lycées mais aussi les comités d'éducation à la santé et à la citoyenneté (COESC) dans

chaque établissement. Ces comités sont chargés de définir un diagnostic sur le besoin d'alimentation des lycéens.

- Le rôle des producteurs, transformateurs et distributeurs alimentaires et aquatiques est également déterminant pour développer une offre durable et biologique.
- Les Projets Alimentaires Territoriaux (PAT) ont vocation à donner les outils pour rapprocher l'ensemble des acteurs pour le développement d'une alimentation saine, durable et locale. Ces projets peuvent être labellisés lors d'appels à projets de la Prifuture afin de disposer de financements. Les régions peuvent ainsi coordonner leur action en matière alimentaire grâce à cet instrument. Néanmoins, plusieurs conditions doivent être réunies.

B. Plusieurs fruits opérationnels, juridiques et financiers peuvent entraîner le développement de l'alimentation locale et biologique pour la restauration des lycées.

Des fruits opérationnels et financiers se posent pour la Région à court terme :

- Des rapprochements peuvent entraîner des surcoûts financiers, estimés à 20 % sur le coût moyen des denrées. Des produits de meilleure qualité ou produits localement peuvent se révéler plus onéreux.
- Les délais courts en matière d'évolution de la restauration collective peuvent être sources de coûts organisationnels, en raison d'une faiblesse de l'offre locale en matière biologique et d'un manque de viabilité des contenants alternatifs plastiques.

La réussite du plan d'action régional d'ici la fin du mandat est ainsi conditionnée à une coordination locale et une évaluation des avantages d'une mutualisation des achats publics.

- La coordination des acteurs locaux devrait dépasser le cadre du Plan Alimentaire Territorial pour s'intégrer pleinement dans le plan d'action régional et se coordonner avec les autres collectivités compétentes en matière de restauration collective.
- La coordination permettrait d'éviter les risques juridiques, notamment les nouvelles règles dans les cahiers des charges des marchés publics. Une mutualisation des achats publics devrait ainsi reposer sur une évaluation des coûts et avantages avant d'être mis en place.

\*

\*

\*

(Remplir cette partie à l'aide de la notice)

Concours / Examen : Concours d'administration territorial

Epreuve : Note de synthèse et de propositions Session : 2023 EXTERNE

**CONSIGNES**

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuille officielle, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Numérotter chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) et placer les feuillets dans le bon sens et dans l'ordre.
- Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuille officielle. Ne joindre aucun brouillon.

II. L'élaboration du plan pour une alimentation 100 % durable ou biologique pour les lycéens pourrait reposer sur une participation active des acteurs locaux par une gouvernance coordonnée afin de valoriser les objectifs atteints en fin de mandat.

A. La nouvelle assemblée régionale pourrait élaborer un Plan pour l'alimentation 100 % locale ou biologique pour la restauration des lycées après un diagnostic partagé et une concertation des acteurs locaux.

Proposition 1: Solliciter la DASEN et les Comités d'éducation à la santé et à la citoyenneté de chaque lycé de la Région afin de rédiger un diagnostic territorial sur les besoins des lycéens en matière d'alimentation

→ Ce diagnostic pourrait servir au nouvel éventail régional pour les arbitrages.

Proposition 2: À notre initiative, un débat d'orientation sur l'alimentation durable et biologique dans la restauration des lycées pourrait avoir lieu avec la nouvelle assemblée régionale.

→ Ce débat pourrait anticiper les mesures du plan sur les approvisionnements en circuits courts, la valorisation du patrimoine alimentaire local et les objectifs en matière de développement d'agriculture biologique.

Proposition 3: Organiser une concertation avec les acteurs de la restauration solidaire et les producteurs locaux afin de compléter le diagnostic et préparer la constitution d'un Projet Alimentaire Territorial

Proposition 3-1: Cette concertation pourrait évoquer les coûts

## NE RIEN ECRIRE DANS CE CADRE

budgetaires et organisationnels du plan et prévoir un plan pluriannuel de diversification de l'offre alimentaire durable, biologique et de qualité d'ici 2024.

Proposition 3-2 : se rapprocher de la DRAAF pour faire une demande de labellisation du PAT et disposer des fonds LEADER

Proposition 4 : A l'issue de la concertation et dépendant des arbitrages de l'assemblé, les objectifs du Plan régional pour une alimentation 100 % locale ou biologique pourraient être votés d'ici la fin d'année et prévoir des indicateurs de suivi.

Proposition 4-1 : Le Plan régional pourrait inclure la mise en place d'une application pour identifier les producteurs de la Région en mesure d'approvisionner la restauration collective à l'instar de l'application "Du local sur mon plateau" privée dans la Région d'Océanie.

Proposition 5 : solliciter la Direction de la commande publique pour évaluer les intérêts et avantages d'une mutualisation de l'achat public au niveau régional.

Proposition 5-1 : Le Vice-Président chargé de la restauration collective au sein de la Région pourrait se coordonner avec les élus départementaux et communaux pour une éventuelle plateforme d'approvisionnement en commun.

Proposition 6-2 : hors réserve de la proposition précédente, la Direction pourrait ajouter de nouveaux critères dans les cahiers des charges des marchés publics : circuit court, gaspillage alimentaire, coûts financiers, remplacement du plastique...

→ Cette étape risquant de prendre du temps, la mutualisation dépend des arbitrages des élus. Un marché d'achat pourrait être constitué avec plusieurs fournisseurs locaux à l'instar de celle du Département de l'Hérault.

B. La mise en œuvre du plan pourrait reposer sur une gouvernance concertée afin de permettre une valorisation de l'alimentation saine et durable sur le territoire d'ici la fin du mandat régional.

Proposition 6: Prévoir la signature d'une Charte de l'alimentation locale, par l'ensemble des acteurs pour valoriser les engagements du Plan et son lien avec la transition énergétique. Une communication forte pourrait être également prévue si le PAT a été labellisé par le Ministère de l'Agriculture.

Proposition 7: Mettre en œuvre des comités de pilotage (COPIL) et comités techniques (COTELT) pour - le suivi du Plan régional jusqu'à la fin du mandat

Proposition 7-1: Le COPIL serait l'instance de validation et de contrôle du plan, composé des élus en charge de la restauration collective et de vous.

Proposition 7-2: Les COTELT seraient chargés de la mise en œuvre du plan, composés des acteurs locaux présents lors de la concertation.

Proposition 8: Afin de valoriser nos engagements et sur la fin du mandat, des jardins partagés au sein des lycées, chargés de sensibiliser les lycéens à l'alimentation locale et biologique, pourraient être financés par la Région et inclure des produits locaux. Les neo-diligents des lycées seraient ainsi chargés de l'animation des jardins, pour l'entretien des jardins.

..... / .....

Concours externe d'administrateur territorial

Note de synthèse (Épreuve commune/épreuves écrites)



---

Note de délibération : 13.5 / 20

---

Note de correction : 13.5 / 20

---

Critère	Corr. 1	Corr. 2	Points
Note de synthèse (Épreuve commune/épreuves écrites)	13.5	13.5	/ 20

Correction 1 :

Appréciation : L'introduction est passable. Des maladresses scripturales avec l'adresse directe au destinataire via le "vous" apparaissent. L'analyse du dossier fait part de ses éléments importants, compte tenu de la commande. La première partie est assez complète. La seconde l'est tout autant quant au respect de la démarche de projet, mais des mesures nécessiteraient davantage de clarifications pour être applicables.

Correction 2 :

Appréciation : Une introduction correcte mais peu dynamique. Une première partie bien synthétisée qui aborde les enjeux principaux : centrale d'achat et Pat . Dommage de ne pas développer le levier de la Commande Publique . La deuxième partie est complète notamment sur le nécessaire partenariat bien qu'il manque l'aspect financier;

Harmonisation :

Appréciation :

(Remplir cette partie à l'aide de la notice)

Concours / Examen : Administrateur Section/Specialité/Série : Externe  
Epreuve : Note de synthèse Matière : Session : 2023

- CONSIGNES**
- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuille officielle, la zone d'identification en MAJUSCULES.
  - Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
  - Numéroler chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) et placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre.
  - Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
  - N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuille officielle. Ne joindre aucun brouillon.

Conseil régional X  
Le Directeur Général Adjoint, X

Le 28 juin 2023,

Note à l'attention de  
Monsieur le Président du Conseil Régional  
s/c de M. le Directeur Général des Services

Objet : Note relative à l'élaboration d'un projet d'alimentation locale  
ou horticole dans les lycées - Etat des lieux et propositions

L'adoption de la Loi EGALIM de 2018 a renforcé l'implication des structures de restauration collective dans la préservation de l'environnement et la réduction des émissions de gaz à effet de serre en expérimentant la mise en place d'un menu végétarien un jour par semaine.

Dans le cadre du plan de transition énergétique de la région, et au regard des engagements de campagne électorale du nouvel exécutif, l'élaboration d'un plan d'action en faveur d'une alimentation 100 % locale ou horticole pour la restauration des lycéens offre des atouts de développement économique local, d'inclusion sociale et d'éducation nutritionnelle, ainsi que de réduction de l'impact environnemental de l'alimentation.

Faisant suite à votre demande et dans le cadre de ce nouveau mandat régional, la présente note :

- Express les atouts économiques, sociales et

N°  
..119

environnementaux liés à l'adoption d'un projet d'alimentation 100% locale ou biologique pour la restauration des lycéens (I)

- Détaille une stratégie d'élaboration de ce projet d'alimentation, nécessitant un portage transversal par la région, une démarche d'évaluation préalable et un suivi fin et anticipé du projet (II)

\*

\*

\*

I - L'élaboration d'un projet d'alimentation locale ou biologique dans les lycées, favorisée par le cadre législatif actuel, constitue un vecteur de développement économique, d'inclusion sociale et de préservation de l'environnement

I-A - Le cadre législatif actuel fixe des objectifs ambitieux en termes d'alimentation locale ou biologique dans les structures de restauration collective

1- Les lois récentes ont renforcé les règles s'appliquant aux offres de restauration collective.

La loi EGALIM de 2018 a instauré une obligation de proposer un menu végétarien par semaine dans toutes les cantines dans le cadre d'une expérimentation lancée en 2019.

↳ Cette loi a renforcé les objectifs d'alimentation biologique et locale : depuis janvier 2022, 50% de produits issus de filières durables dont au moins 20% de produits biologiques devront être servis dans les cantines.

La loi Climat et Résilience d'août 2021 a amplifié les objectifs fixés aux structures de restauration collective.

↳ Cette loi rend obligatoire la mise en place d'un menu végétarien quotidien par l'ensemble des offres de restauration collective publiques et privées, dont les cantines scolaires.

↳ Cette loi renforce les objectifs d'une alimentation de qualité, en fixant un seuil de 50% de produits durables,

N°

2.1.5

dont 60 % de viande de qualité d'ici 2024.

De plus, la loi EGALIM fixe des objectifs de préservation de l'environnement en interdisant les contenues alimentaires de cuison et de service en plastique d'ici 2025, et 2028 pour les collectivités de moins de 2000 habitants.

Des efforts récents ont également été menés dans la lutte contre le gaspillage alimentaire, par la loi Agec de 2020 qui favorise le don aux associations.

→ Ce cadre législatif rend ainsi pertinente l'élaboration d'un projet d'alimentation par le Conseil régional, à votre demande.

2. En outre, l'existence d'outils contractuels et de programmes labellisés facilite l'élaboration d'un projet d'alimentation.

La mutualisation des achats entre les structures de restauration (cantine scolaire) permet de coordonner les structures de restauration et les fournisseurs locaux, ce qui permet de réduire les coûts et d'acheter des produits de qualité.

→ Le recours à une centrale d'achat, dotée de la personnalité morale, peut offrir une plus grande souplesse aux lycées dans la mutualisation des achats par rapport à un simple groupement de commande.

De plus, les Projets Alimentaires Territoriaux (PAT) constituent une démarche labellisée par le Ministère de l'Agriculture.

→ Dans le cadre du Programme National pour l'Alimentation (PNA), ces programmes permettent d'établir un diagnostic du système agricole et alimentaire à l'échelle d'un territoire.

→ Éligibles à des subventions étatiques, ces PAT permettent de développer les circuits courts et l'offre de production locale, de soutenir l'éducation à une alimentation de qualité et à la préservation de l'environnement.

→ La réalisation d'un Projet Alimentaire Territorial par

La région constitue ainsi un levier pertinent en réponse à cette projet d'alimentation.

B. L'élaboration d'un projet d'alimentation 100 % locale ou biologique constitue un vecteur de développement local, d'inclusion sociale et de préservation de l'environnement

1. Un vecteur de développement local.

La création de ce projet d'alimentation permettrait :

- ↳ Un développement de l'offre agricole et alimentaire à l'échelle régionale, par la valorisation des producteurs locaux.
- ↳ Ceci permettrait d'améliorer l'emploi régional et de développer les formations agricoles, dans le cadre des compétences de la Région en termes d'emploi et de formation professionnelle.
- ↳ Le maintien de la valeur ajoutée sur le territoire, en pérennisant des structures de production.
- ↳ La lutte contre le gaspillage alimentaire, qui représente des pertes économiques importantes.
- ↳ Une réduction du coût des produits pour la restauration collective, en rapprochant l'offre et la demande.
- ↳ La mise en valeur d'espaces agricoles insécurisés, favorisant l'emploi.

2. Un enjeu d'inclusion sociale et d'accès à une alimentation de qualité.

↳ Le développement d'une offre de restauration 100 % locale ou biologique permet l'accès de chacun à une alimentation de qualité, saine, équilibrée et durable (Roi EGALIM)

↳ Ceci encourage l'éducation alimentaire des jeunes en faveur d'une alimentation équilibrée, notamment la limitation des produits sucrés en faveur de fruits et de légumes.

↳ Le projet comporte donc une dimension sociale importante, au profit des ménages les plus

(Remplir cette partie à l'aide de la notice)

Concours / Examen : Administrateur

Section/Specialité/Série : Externe

Epreuve : Note de synthèse

Matière : Session : 2023

**CONSIGNES**

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuille officielle, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Numérotier chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) et placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre.
- Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuille officielle. Ne joindre aucun brouillon.

modestes -

↳ De plus, ceci permet d'inciter à la limitation des produits carnés, dont l'impact environnemental est plus important.

↳ Ça permet aussi de mettre en valeur le patrimoine et de promouvoir les formations agricoles

### 3. Un outil de préservation de l'environnement et des écosystèmes

Le développement d'une alimentation 100% locale ou biologique permet de réduire l'usage d'intrants chimiques, voire de les supprimer dans le cadre d'une alimentation biologique.

↳ Ceci permet d'accompagner l'évolution des modes de production agricoles en faveur d'une préservation de la biodiversité et des écosystèmes, en particulier la qualité de l'eau et des sols.

↳ Le développement d'une alimentation végétarienne permet de limiter l'impact environnemental de l'alimentation, en termes d'intrants chimiques ou d'usage de l'eau.

- Le recours à une agriculture saisonnière est également un vecteur de préservation de l'environnement, en réduisant le transport des produits alimentaires.

- Enfin, le recours à une alimentation locale permet aussi une meilleure rémunération des producteurs.

#

\*

La mise en place d'un projet d'alimentation locale et biologique présente donc de nombreux atouts, ce qui nécessite toutefois

N°  
S.19

un portage transversal et un suivi anticipé par la Région.

\*

\*

II - L'élaboration efficace de ce projet d'alimentation nécessite un portage transversal par la Région, une démarche d'évaluation ex ante et ex post ainsi qu'un suivi fin et anticipé du projet

A - Le succès de ce projet nécessite une démarche concertée par la Région et ses partenaires, incluant l'ensemble des acteurs de la restauration collective et de l'alimentation locale.

1. Le lancement de comités stratégiques doit permettre de fixer les besoins prioritaires du projet

↳ L'organisation d'un Comité de Pilotage (COPIL), incluant le Président de Région, le Directeur Général des Services et les Vice-Présidents en charge de l'Éducation (lycées) et du Développement durable doit permettre de fixer les priorités stratégiques du projet  
Calendrier : 1ère réunion d'ici le 3<sup>e</sup> trimestre 2023

Ce COPIL pourrait être complété par un Comité technique, incluant le Directeur Général des Services, ainsi que les Directions en charge de l'éducation et de la gestion des lycées, ainsi que du développement durable.

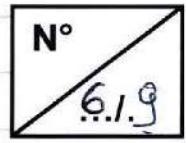
↳ Au sein de ce COTECH, la nomination d'un chef de projet (1 ETP) au sein de la direction de l'Éducation permettrait de suivre le lancement du projet et ses avancées régulières.

2- Une démarche concertée incluant les acteurs de la restauration collective et de l'alimentation locale

les acteurs de la restauration collective doivent être impliqués dès le lancement du projet :

- équipes de direction des lycées
- représentant des agents de la restauration collective
- Direction des lycées au sein de la Région

De plus, il faut inclure les acteurs agricoles locaux :



- Chambre d'agriculture régionale
- syndicats de producteurs
- établissements de formation agricole

la mobilisation des acteurs étatiques est aussi nécessaire =

- La DRAAF, en charge de l'étude et de la labellisation des Projets Alimentaires Territoriaux (PAT)
- La Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL), en charge de la préservation de l'environnement.

### 3. Une démarche d'identification de l'offre de production locale et des besoins de restauration à l'échelle régionale,

L'élaboration d'une démarche de diagnostic doit permettre d'identifier les capacités de production et d'approvisionnement au niveau local.

↳ Ceci doit s'effectuer de manière concertée avec la Chambre d'agriculture et les syndicats de producteurs en insistant sur les critères d'une alimentation de qualité, saisonnière et incluant une part importante de produits biologiques.

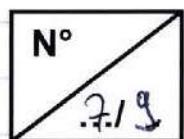
↳ Malgré les dispositifs de financement existants, il semble préférable de privilégier une alimentation 100 % locale au terme du mandat régional.

↳ ce premier objectif pourra être complété par le développement progressif des produits biologiques dans les lycées.

Cette démarche d'identification des besoins et de l'offre locale peut être menée par les groupes de travail suivants =

- 1°) Marché local
- 2°) Préservation de l'environnement
- 3°) Qualité des produits alimentaires
- 4°) Agriculture biologique
- 5°) Bien-être Animal
- 6°) Lutte contre le gaspillage alimentaire

Méthode : Ces groupes de travail pourront être constitués d'ici le 3<sup>e</sup> trimestre 2023, avec l'objectif d'une restitution au comité technique (COTECH) avant la fin de l'année.



B. Cette démarche concertée doit permettre l'élaboration d'un projet alimentaire territorial par la région, tout en prenant en compte les enjeux de financement, d'évaluation et de communication

#### 1. L'objectif de réalisation d'un Projet Alimentaire Territorial (PAT)

L'élaboration d'un PAT au terme du mandat régional, ou durant ce mandat, est un levier portant de concrétisation d'un projet d'alimentation 100% locale.

↳ En effet, certaines communes ont fait part de leurs difficultés à assurer un approvisionnement durable en produits locaux, au regard des coûts supplémentaires des produits locaux/bio/éco-logiques par rapport à leur volume de production.

↳ La labellisation d'un PAT par le Ministère de l'Agriculture permet ainsi d'obtenir un financement étatique, ce qui permet de réduire le coût du projet en faveur d'une alimentation locale.

#### 2. Une élaboration actée du projet

Au terme de la démarche de diagnostic, la rédaction du Projet Alimentaire Territorial de la Région pourrait être fixée d'ici la fin de l'année 2023.

↳ Ceci permettrait une présentation du PAT lors de l'Assemblée du Conseil Régional prévue au quatrième trimestre 2023.

Méthode : Dans le cadre du COPIL et du COTECH, la désignation des personnes chargées de rédiger le projet de PAT doit permettre l'avancée du projet et son adoption par le Conseil Régional.

↳ Le dépôt du projet de PAT auprès de la Direction Régionale de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Forêt (DRAAF) sera à terme nécessaire.

En outre, une évaluation ex-post du projet sera également nécessaire de la part des différents acteurs impliqués.

Calendrier : 6 mois après son adoption

(Remplir cette partie à l'aide de la notice)

Concours / Examen : Administrateur      Section/Specialité/Série : Externe  
Epreuve : Note synthèse      Matière :      Session : 2022

- CONSIGNES**
- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuille officielle, la zone d'identification en MAJUSCULES.
  - Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
  - Numérotier chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) et placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre.
  - Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
  - N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuille officielle. Ne joindre aucun brouillon.

### 3. Le lancement de politiques de formation par la Région

Ces formations visent plusieurs objectifs :

- Inciter les producteurs locaux au développement d'une agriculture saisonnière et respectueuse de l'environnement
- Encourager à la réduction des intrants chimiques et au choix de cultures peu consommatrices d'eau
- Dans les lycées, encourager les agents de restauration collective et les lycéens à la lutte contre le gaspillage alimentaire

### 4. Le lancement d'une communication adéquate

Le succès de cette stratégie alimentaire doit s'accompagner d'une politique de communication sur le site du conseil Régional.  
De plus, le site « Ma cantine » doit permettre de communiquer auprès des parents d'élèves.

Calendrier : Document de communication sur le site Internet.  
d'ici décembre 2023.

\*

\*

Le lancement d'un projet d'alimentation locale ou biologique présente donc de nombreux avantages économiques, sociaux et environnementaux. La mise en œuvre de ce projet nécessite toutefois un partage transversal par la région et les différents acteurs impliqués.

N°  
919

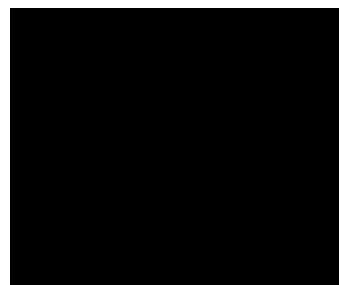
Nº  
.../...

N°  
.../...

N°  
.... / ....

Concours externe d'administrateur territorial

Note de synthèse (Épreuve commune/épreuves écrites)



---

Note de délibération : 14 / 20

---

Note de correction : 14 / 20

---

Critère	Corr. 1	Corr. 2	Points
Note de synthèse (Épreuve commune/épreuves écrites)	13	15	/ 20

Correction 1 :

Appréciation : plan structuré propositions pertinentes mais un oubli majeur du libellé du sujet : la volonté d'ancrer cette action dans une logique de transition énergétique de la Région.

Correction 2 :

Appréciation : Un travail sérieux, appliqué qui répond à la commande passée. Le plan d'action est adapté. La conduite de projet reste à travailler. Vous avez su pleinement résoudre le problème posé à partir d'une sélection et d'une hiérarchisation des informations contenues dans le dossier. Les écrits sont structurés à l'aide d'un plan adapté, et font preuve de qualités rédactionnelles et d'expression. La note s'organise autour d'une problématique et d'une proposition de plan qui rend compte de la diversité et richesse des documents qui composent le dossier et de la mise en situation. Vous avez été en mesure de formaliser les différents enjeux et leviers possibles, à la disposition de la Région. Celle-ci, par l'agencement de ses compétences relatives à la gestion des lycées, ainsi que par rapport au soutien à l'agriculture, a un rôle important à jouer, dès lors qu'elle peut agir à la fois en amont sur l'organisation, le soutien, le développement et l'orientation de filières agricoles locales et en aval avec le levier de la commande publique puisqu'elle doit approvisionner l'ensemble de la restauration des lycées de son ressort. Cette dimension est soulignée dans la note. Plusieurs leviers peuvent être utilisés par la Région, et sont retracés à travers le dossier. Vous avez su présenter les projets alimentaires territoriaux (PAT) qui ont pour objectif de relocaliser l'agriculture et l'alimentation dans les territoires en soutenant l'installation d'agriculteurs, les circuits courts ou les produits locaux dans les cantines. Issus de la Loi d'avenir pour l'agriculture qui encourage leur développement depuis 2014, ils sont élaborés de manière collective à l'initiative des acteurs d'un territoire (collectivités, entreprises agricoles et agroalimentaires, artisans, citoyens etc.). Il était également possible d'identifier comme autre levier, la commande publique, ce que vous faites, de manière peu précise. La restauration dans les lycées pour offrir un débouché aux producteurs agricoles locaux. La région a donc la possibilité d'adapter ses marchés publics dans ce sens. Elle peut également porter l'ambition de mettre en place une centrale d'achats. Pour travailler à un plan d'actions adapté, l'identification des freins ou points de vigilance était attendu : l'adhésion des jeunes à des repas issus de produits locaux ou bio, le coût de l'opération, la cohérence entre l'offre et la demande (production agricole locale et attentes de la restauration scolaire). La présentation de cette dimension est réussie. La note permet d'apprécier le mode d'élaboration du plan d'actions permettant de proposer au terme du mandat régional une alimentation 100 % locale ou biologique pour la restauration des lycéens. Et d'établir précisément un plan d'actions, avec ses différentes étapes et prérequis. La note ouvre les prochains échanges sur d'autres questions, en particulier financières, organisationnelles ou ressources humaines. La note fait émerger une orientation de travail. Il convenait d'y associer les autres acteurs territoriaux en charge également de cette politique. La proposition d'un plan d'actions, sur la base notamment du partenariat, comme l'inscription dans des dispositifs et outils existants avec l'Etat permettant de développer une ingénierie de projet n'a pas été pleinement appréhendée. Il était important de mener une démarche d'observation, d'expliquer les axes de travail envisageables, de formaliser un travail de repérage des acteurs incontournables (préfecture, autres collectivités territoriales, producteurs, secteur associatif, ...) et des types de démarches à engager (plan, schéma, convention de partenariat, intégration de tel dispositif, ...), ce que vous avez fait partiellement. La question de la transversalité de la démarche au sein des services de la Région et le pilotage par notamment la « direction générale » et non pas uniquement par le seul DGA en charge des lycées n'a pas été identifiée. L'intérêt du plan d'actions réside davantage dans les axes d'intervention que dans la présentation de leurs modalités de mise en œuvre.

Harmonisation :

Appréciation :

(Remplir cette partie à l'aide de la notice)

Concours / Examen : Administrateur territorial

Epreuve : Note de synthèse et de proposition Session : 2023

**CONSIGNES**

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuille officielle, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Numérotter chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) et placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre.
- Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuille officielle. Ne joindre aucun brouillon.

Région X

Direction générale de l'éducation

Le directeur général adjoint

A X

le xx/xx/xx

A l'attention de M. le président de la Région X

Objet : Note relative à l'élaboration d'un plan d'action pour une alimentation 100% locale et biologique dans les lycées.

M. le Président,

L'enquête EnClass 2018 offre un constat alarmant : à l'entrée au lycée, seulement 40 % des jeunes déclarent manger tous les jours les fruits et légumes et un quart d'entre eux moins d'une fois par semaine.

Les habitudes alimentaires des élèves soulignent ainsi l'importance de conserver un service public de restauration scolaire de qualité dans nos lycées bien que ce dernier soit une compétence facultative. Ce service public fait depuis peu l'objet de profondes transformations ; l'évolution du cadre juridique ces dernières années ainsi que le nouveau projet politique de la région invitent la collectivité à s'engager pour la transition alimentaire dans les

## NE RIEN Ecrire DANS CE CADRE

contrôles placés sous sa responsabilité. La transition alimentaire est entendue comme la substitution totale ou partielle des aliments vers des produits bio et/ou locaux conformément à une démarche plus large de développement durable et de montée en qualité des services.

Malgré la situation financière contrainte, ce projet de transition alimentaire doit être appréhendé comme un investissement et non un coût pour la collectivité. En effet, au-delà des difficultés de mise en œuvre d'un projet ambitieux, c'est avant tout une démarche structurante et怕use au long terme en interaction avec d'autres politiques publiques : économiques, environnement, éducation, identité régionale ...

Le rapport à la nourriture fait l'objet d'un fort attachement et exige alors un accompagnement du changement progressif tout en étant rapide et à la hauteur des enjeux. Cette note propose de recentrer les objectifs de la transition alimentaire pour notre région et de définir un plan d'action à suivre.

I) L'engagement vers une transition alimentaire de service de restauration des lycées est source de risques nombreux pour la Région mais également d'opportunités.

(A) De nouvelles contraintes juridiques et pratiques invitent la Région à une attention accrue dans la conception de son plan de transition alimentaire.

1 - L'environnement juridique le plus et plus dense impose de nouvelles obligations aux collectivités territoriales dans leur service public de restauration collective.

de corps juridique en vigueur impose aux collectivités des objectifs chiffrés.

- Trois lois récentes font l'objet d'une attention particulière par la Région.
  - la loi "Egalim du 30 octobre 2018" consacrée depuis le 1 janvier 2022 une obligation de 50% de produits issus de filière durable ou de qualité dont 20% de bio.
  - la loi "Agec" du 10 juillet 2020 renforce les mesures contre le gaspillage alimentaire
  - la loi Climat et Résilience du 22 juillet 2021 précise la loi Egalim en

comprenant au moins 60% de viande de qualité pour 2024.

Des lois, le nouveau cahier réglementaire intitulé des conséquences importantes et immédiates pour la Région.

- la Région est tenue de se conformer aux nouvelles lois malgré les délais très courts et les risques de non conformité pour la loi Egalim depuis 2022

- les définitions de "produit durable", "de qualité" et "local" ne sont pas clairement définies et constituent ainsi des marges d'appréciation nécessaire pour respecter les brefs délais.

- Au-delà des objectifs quantitatifs, des missions qualitatives encadrent les services de restauration : lutte contre le gaspillage, contre le suremballage ou l'utilisation de plastiques, objectifs de diversification nutritionnelle des repas, exigence de saisonnalité et participation des usagers dans une démarche collaborative.

2 - L'adaptation du service public de restauration est susceptible de générer de nouveaux risques pratiques, juridiques et financiers pour la Région.

Certains risques pratiques et concrets menacent la concrétisation du projet de transition alimentaire

- la faisabilité du projet dépend de facteurs complexes tels que l'approvisionnement et l'offre de qualité suffisante de produits locaux bio et durable sur le territoire.

- le projet et sa réalisation suppose de revoir l'ensemble des procédures du service public de restauration : passation des commandes, contrats de prestations pour les services externalisés, gestion des équipes et du déchets. Face à une refonte en cause profonde du modèle d'activité (par exemple, développement de la cuisine "fut maison") la région doit elle envisager de réinternaliser certaines prestations ?

des risques juridiques en cas de réorganisation des services sont contenus.

- Malgré l'existence d'un risque juridique direct et immédiat pour cause de non conformité à la loi Egalim, les sanctions semblent peu probables puisque un délai supplémentaire à d'ors et déjà été sollicité par les communes au gouvernement.

- des contraintes juridiques ordinaires liées à la gestion de marchés publics de fournitures ou de prestation sont toujours à prendre en considération. Le cahier des charges actualisé devra veiller à intégrer les nouvelles exigences des produits en terme d'origine géographiques et de qualité ainsi que le respect des règles de seuils et d'allotissement.

Le risque financier pour la collectivité est réel mais à nuancer fortement.

- Si l'on fait s'attendre à une réelle hausse des coûts avec la mise en conformité des services de restauration (+20% pour les matières premières, parfois +100% pour la viande), la mutualisation des achats par une procédure de commandes groupées ou le recours à une centrale d'achat à l'échelle régionale peut contenir ces coûts de transition d'un modèle de restauration à l'autre.

- A plus long terme le financement supplémentaire sera modéré grâce aux économies réalisées par la composition des menus (moins de viande avec l'instauration de repas végétariens) et par la réduction des quantités gaspillées grâce à une meilleure prise en compte du juste besoin (10€ environ par repas)

(B) Le plan de transition alimentaire est une opportunité à saisir pour renforcer un projet structurant de territoire.

1. La Région est invitée à s'assurer avec de nombreux acteurs pour rendre ce projet singulier réalisable.

La Région doit mobiliser toute la chaîne de production et les acteurs associés à la réalisation du service public.

- Le service de restauration fait intervenir les prestataires, les fournisseurs, les acheteurs, des lycées, des transformateurs dans les cuisines centrales et des usagers.

- Ce groupe d'étude ou de travail regroupant les acteurs clefs doit permettre d'affiner le plan d'action et d'intégrer les besoins spécifiques de chacun.

La Région peut également intégrer des partenaires extérieurs à son service public de restauration

- Les éleveurs et agriculteurs doivent être associés afin d'information et de donner de la visibilité sur les grandes orientations de la Région en matière alimentaire.

- La communication politique auprès des citoyens est essentielle par ce pas ouvrir au laisser voir à de "formes nouvelles" sur un sujet sensible.

- Les autres échelons territoriaux, notamment département et communal sur un objectif commun dans les établissements scolaires respectifs.

2. Le projet de transition alimentaire peut servir de laboratoire politique et de fil directeur intégré aux autres politiques publiques de la collectivité.

(Remplir cette partie à l'aide de la notice)

Concours / Examen : Administrateur territorial

Epreuve : Note de synthèse Session : 2023

**CONSIGNES**

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuille officielle, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Numérofer chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) et placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre.
- Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuille officielle. Ne joindre aucun brouillon.

La transition alimentaire est un levier pour inciter de l'action politique.

- Elle peut être source d'économie ou de meilleure gestion de la dépense publique grâce à une révision complète des procédures.
- Elle donne l'occasion d'ouvrir une réflexion sur la place de l'usage dans le service public.

C'est également une vraie structurante pour les filières locales.

- Le projet alimentaire régional (PAR) est un outil déclinable en projets alimentaires de territoire (PAT) visant à développer la production locale et l'emploi dans les filières agricoles.
- Le PAR mène à questionner l'usage et la vocation des sols inscrit dans le SRADDET.

Des financements dédiés pour accompagner les projets sont disponibles.

- Le projet national alimentaire, le fond européen LEADER et le TEPCV peuvent être mobilisés pour financer l'action régionale.
- La Région peut se porter co-financeuse dans le cadre d'appels à projets pour les initiatives sur son territoire.
- Le plan de relance national adopte un volet alimentaire dont les régions devraient saisir l'éligibilité.

II) Face aux contraintes de mise en œuvre, la Région doit adopter un plan de transition alimentaire ambitieux et réaliste qui nécessitera des arbitrages forts.

B) A court terme, évaluer et mettre en conformité la Région avec les engagements précédents existants : Objectif 50% de produits durables.

## NE RIEN ECRIRE DANS CE CADRE

1. Réaliser un état des lieux et un inventaire de l'existant préalable au plan d'action pour connaître les marges de manœuvre de la Région sur le projet.

- définir des menus locaux respectant les exigences sanitaires, nutritionnelles et d'origine locale.
- mettre en œuvre un diagnostic de gaspillage alimentaire dans toutes les cuisines centrales et cantines sous la responsabilité de la région.
- Construire un groupe de travail animé par le DGS de la région et un agent référent avec toutes les parties prenantes. Ce groupe se réunira régulièrement en phase préparatoire puis tout les trois mois lors de l'exécution pour partager le retour.
- Prendre un arbitrage politique sur la stratégie de restauration de la Région : faut-il dé-intégrer ou poursuivre la sous-traitance à des prestataires ?
- Voter un projet de plan d'action structuré comme la Région Nouvelle Aquitaine en 5 dimensions : enquête des besoins et hypothèse de la performance ; communication ; démarche de cohésion sociale ; approvisionnement et résilience ; pilotage du foncier.

2 - Développer l'alimentation locale rapidement pour mettre la Région en conformité avec la loi

- Arbitrer une solution de mutualisation des achats entre centrale d'achat (solution préférable car plus structurée pour la Région) et groupement de commande.
- Adapter les allottements pour ouvrir les marchés publics à des acteurs plus petits.
  - Renover les procédures internes des cuisines et cantines pour limiter le gaspillage et distribuer les invendus aux associations.
  - Si nécessaire, décliner au sein de la Région différents secteurs pour proposer des menus plus locaux et adapter ainsi la demande à la production du territoire. La complexité de cette mesure suppose une arbitrage politique et une étude de faisabilité.

(B) A Moyen terme, soutenir la montée en puissance ou dispositif en reprenant l'agence ou service public de restauration régional : Objectif 75% local.

1 - Concevoir un programme d'accompagnement au changement pour les agents et prestataires de la Région

- Investir dans la formation des équipes et si nécessaire dans le matériel notamment pour limiter l'usage du plastique

- Développer une culture de retour d'expérience afin d'adapter le plan d'action de façon dynamique (par ex. en concluant des marchés d'une durée plus courte pour avoir plus de souplesse lors du renouvellement à la modification des clauses)

2 - Offrir le service public de restauration aux usagers dans une démarche de responsabilisation

- Solliciter les chefs d'établissements et le Comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté pour concevoir un projet d'établissement éducatif adapté à la sensibilisation sur les questions alimentaires (Eco-délégués, classes vertes ...)

- S'appuyer sur les compétences des lycées. Développer le recours à l'apprentissage dans les services de la région pour les lycées prochevoisins ou la sensibilisation des élèves au lycée agricole.

- Communiquer à destination des parents et des entreprises. Insister sur les aspects nutritifs et gustatifs des produits autant ou plus que la démarche écologique. Le partage politique est ici essentiel.

- Développer l'outil Agenda 21 pour intégrer des citoyens au pilotage du projet. La Région peut ainsi faire preuve de démocratie locale auprès de la population.

② A long terme, faire de la Région un modèle exemplaire et fédérateur pour tout le territoire : Objectif 100% durable

1 - Intégrer dans le projet de transition alimentaire le soutien à la production régionale en coordination avec les autres politiques publiques locales de la Région.

- Diffuser des appels d'offres et à projets co-financés par la région pour soutenir l'offre alimentaire locale et quantitative suffisante.

- Soutenir la conversion au biologique des fournisseurs de la Région afin d'accroître la qualité de l'offre locale

- Accroître le recours aux critères Responsabilité Sociale des Entreprises (RSE) dans la détermination des cahiers des charges de la Région.

2 - Conforter le rôle de meneur de la Région auprès des autres collectivités et du secteur privé sur le domaine de la transition alimentaire.

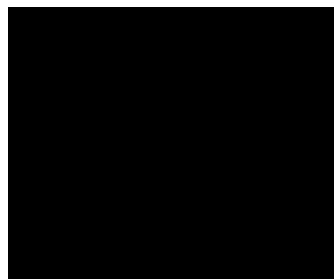
- Ouvrir la centrale d'achat ou la commande groupée aux autres collectivités pour des achats similaires.

- Proposer une convention de subventionnement partiel des repas aux collectivités en difficulté avec leur propre transition alimentaire

- Inciter ces collectivités à agir en faveur des producteurs locaux via une adaptation des réglementations locales du foncier et des aides à l'installation.

Concours externe d'administrateur territorial

Note de synthèse (Épreuve commune/épreuves écrites)



---

Note de délibération : 14.5 / 20

---

Note de correction : 14.5 / 20

---

Critère	Corr. 1	Corr. 2	Points
Note de synthèse (Épreuve commune/épreuves écrites)	15.5	13.5	/ 20

Correction 1 :

Appréciation : Excellente compréhension de la commande et appropriation du dossier. Démonstration d'un niveau élevé de connaissances territoriales et très bonne perception de l'ensemble des enjeux, en particulier de la mobilisation des acteurs au profit d'une synergie territoriale. La compétence de la Région en matière de développement économique aurait pu être un point d'appui plus développé. Très bonne copie.

Correction 2 :

Appréciation : formes correctes même si le devoir aurait dû être davantage rédigé L'approche est intéressante car met la région au centre Le fond est assez complet mais la mise en oeuvre proposée n'est pas assez opérationnelle

Harmonisation :

Appréciation :

(Remplir cette partie à l'aide de la notice)

Concours / Examen : CONCOURS EXTERNE - ADMINISTRATEUR TERRITORIAL

Epreuve : NOTE DE SYNTHÈSE Session : 2023

- CONSIGNES**
- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuille officielle, la zone d'identification en MAJUSCULES.
  - Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
  - Numérotter chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) et placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre.
  - Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
  - N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuille officielle. Ne joindre aucun brouillon.

Région du X  
Direction générale adjointe  
de l'éducation

Le 28 juin 2023

Note à l'attention de  
Monsieur le président du conseil régional

Objet : Rétablissement d'un plan d'action "Alimentation scolaire ou scolaire" dans les menus de restauration des lycées

Lois juridiques :

- loi ÉGALIM de 2018
- loi AGEC de 2020
- loi Climat et résilience de 2021

L'enquête de l'école des Hautes Etudes en Santé publique de 2020 relative aux habitudes alimentaires note que 47,7% des collégiens consomment quotidiennement des fruits et des légumes. Ce constat peut être comparé aux lycées. Cela soulève donc une problématique de santé publique, en plus de se poser dans un contexte de changement climatique, qui doit engendrer à la transformation de nos habitudes alimentaires.

Dès lors, la région a une responsabilité pour améliorer le changement des habitudes alimentaires.

D'une part, elle exerce une compétence en matière de restauration collective dans les lycées. Cela lui offre la possibilité de faire, une fois par jour, une

## NE RIEN ECRIRE DANS CE CADRE

repas sain et équilibré. Cela est donc un moyen de modifier, à large échelle, les pratiques alimentaires des jeunes.

D'autre part, le renouvellement de l'assiette délibérante démontre à travers le choix d'élus s'opposant à poster cette transition, qu'il existe une attente de la part des citoyens français de cet échec pour voir si ce stand.

Dans ce cadre, promouvoir une action en faveur d'une alimentation 100% locale ou biologique permettrait d'apporter une réponse à ce nouvel impératif. Elle contribuerait dès lors au levier pour accélérer l'action de la région en faveur de la transition écologique. De plus, cette action serait le support d'une démarche plus globale faisant intervenir de nombreux acteurs autour de la région, et exposant une mutation du territoire régional vers une plus grande intégration.

Cette action constitue donc une opportunité pour la région, dont le déploiement doit être réalisé au plus vite.

Dans ce cadre, la présente note vise à :

- présenter les avantages et éventuels risques de cette action pour la région
- proposer un plan permettant d'atteindre un objectif d'une alimentation 100% biologique et locale dans les lycées d'ici à la fin du mandat.

I - Consacrer une alimentation 100% biologique au sein  
dans les lycées est une opportunité pour créer une norme  
en puissance de la région pour la transition écologique,  
dans le déclencheur d'une approche créative, durable et  
multidimensionnelle

A) Porter cette demande doit répondre à une obligation légale tout en valorisant le rôle de la région en matière de transition écologique

L'objectif d'adaptation et de faire varier le changement climatique a conduit au renforcement des obligations légales reposant sur les collectivités territoriales. D'une part, la loi Égalité de 2017 pose des règles sur la qualité de l'alimentation dans la restauration scolaire. La loi Climat et Résilience de 2021 la renforce et les rend contraignantes. De fait, les collectivités doivent à partir de 2014 atteindre un taux de 50% de produits durables et de qualité, ainsi que 60% de viande de qualité. De plus, et par 2025, le plastique ne doit plus être utilisé.

D'autre part, la loi AGEC de 2018 vise à lutter contre le gaspillage, notamment alimentaire, ce qui doit inciter les collectivités à rendre leurs pratiques plus vertueuses.

Ces règles impliquent des transformations nécessaires dans les modes de restauration, et cela dans un délai raisonnable.

Dès lors, répondre à ces obligations juridiques permettrait d'approfondir le rôle de la région dans la transition écologique, la porteraient vers un autre dé.

D'une part, cela amplifierait son action dans le domaine. En effet, la région est chef de file en matière de climat et de biodiversité, ce qui en fait un acteur pertinent pour relever ces transformations. Son action renforcerait alors l'incidence du nouveau de nouvelles problématiques comme le taux de la population. De plus, cela mettrait en valeur son identité et son patrimoine régional et

appuient les acteurs agricoles locaux.

D'autre part, cela permettrait pour la région, et au-delà de ses propres rôles de restauration, de devenir centrale dans le développement de synergies territoriales si partie de l'agriculture alimentaire. Il s'agirait de déployer une action cohérente visant les usages, les autres niveaux de collectivités et les acteurs économiques du territoire dans la promotion d'une alimentation durable. Pour ce faire, la région dispose de fait de plusieurs dispositifs :

- les levées soit d'abord financières. La région peut aider au financement d'action par les autres acteurs. Cela a pu être le cas dans l'initiation des dossiers France Relais pour les services de restauration des petites communes, mais également dans le versement des fonds structurels européens.
- elle peut également disposer d'un rôle de pilote en prenant l'initiative et l'animation d'un projet alimentaire territorial (PAT). Cela - ou non - elle les acteurs autour de l'objectif d'initier une alimentation durable sur le territoire, en développant par exemple des circuits courts.

Cela permettrait d'engager une réflexion globale, au-delà de la région. Développer une action autour de l'alimentation serait donc un vecteur dans la montée en puissance de la région.

La région doit donc ratifier au plus tôt ces dispositions légales. Une ambition d'une alimentation 100% biologique et locale aurait donc plus bon et moins mal pour une action plus structurante ayant pour centre la région.

(Remplir cette partie à l'aide de la notice)

Concours / Examen : CONCOURS EXTERNE - ADMINISTRATEUR TERRITORIAL

Epreuve : NOTE DE SYNTHÈSE Session : 1063

- CONSIGNES**
- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuille officielle, la zone d'identification en MAJUSCULES.
  - Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
  - Numéroter chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) et placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre.
  - Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
  - N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuille officielle. Ne joindre aucun brouillon.

B) Il est donc nécessaire de démontrer une démarche participative et vertueuse de changements dans les pratiques pour surmonter les difficultés rencontrées.

Le plan d'action doit satisfaire à trois objectifs principaux. Il faut ainsi qu'il soit :

### 1) Partagé

Pour réussir, ce plan d'action doit faire intervenir l'ensemble des acteurs présents et définir une approche qui soit acceptable et acceptée pour en assurer la légitimité.

Du point de vue des usagers, la sensibilisation à la nécessité de transformer leurs pratiques alimentaires est indispensable. Cela paraîtrait une compréhension relative aux changements générés. Dans ce cadre, leur participation à ces transformations est souhaitable pour surmonter les résistances présentes et leur faire prendre part directement aux modifications du mode de consommation.

Ensuite, des partenaires locaux qui doivent approuver le plan d'action, des tensions peuvent se mobiliser au regard de certaines dispositions, comme l'obligation des repas végétariens. Il est donc nécessaire d'assurer une information claire et une communication transparente dans cette action.

Enfin, le partage politique est indispensable pour mener une démarche à long terme. Si le secteur politique est acquiescé à la région, la position se pose pour les autres niveaux de collectivités que la région pourrait intégrer à sa demande. Il faut donc donner la garantie d'une

action qui ne soit pas imposée d'en haut, mais concrète.

### 2) L'interrible

L'aspett finançier représente un risque. En effet, monter en game dans la restauration publique représente un coût important. Il est donc essentiel de ne pas faire peser ce coût de production supplémentaire sur les usagers.

Dès lors, il est nécessaire à la fois de minimiser les coûts, notamment par la mutualisation, et de dégager de nouvelles ressources financières.

### 3) Vecteur d'évolution dans nos politiques.

Le changement doit être global. Il faut donc être vigilent à assurer la formation des personnels si ce n'est un peu plus. De plus, il faut暮rir la difficulté juridique relative à la commande publique en modifiant les critères des champs de marchés publics relatifs à la restauration.

À plus long terme, c'est l'apparition d'un plus global de la région qui doit être révisé, notamment en direction de l'amélioration de l'attractivité des agents.

En conséquence, le plan d'action permettrait de respecter les obligations légales tout en répondant aux ambitions de la région et être un atout clé de la transition énergétique.

Le plan d'action doit donc faire l'objet d'une préparation pour être applicable d'ici la fin du mandat.

II - Le plan d'actu dit s'articuler autour de 3 étapes pour porter l'ambition du développement d'une alimentation 100% biologique et locale.

A) Réaliser un diagnostic territorial permettrait une meilleure connaissance des acteurs, des acteurs et des marges de manœuvre possibles

À court terme, il est nécessaire de mieux connaître le territoire régional du point de vue alimentaire pour renier une action cohérente et adaptée aux spécificités locales.

Les objectifs de ce diagnostic seraient ainsi :

- identifier les pratiques des acteurs de restauration pour évaluer à quel degré les obligations légales sont déjà satisfaites
  - ↳ cela permettrait d'établir les marges d'amélioration possibles
  - ↳ il saurait également identifier les pratiques à risques et non vertueuses qui freinent l'atteinte de ces objectifs (utilisation de baguettes en plastiques...)
- recenser les acteurs de la chaîne de production, de l'agriculture jusqu'au distributeur
  - ↳ cela donnerait notamment un bon aperçu des agriculteurs avec lesquels collaborer si ceux-ci remplissent les intérêts de la loi
  - ↳ une revue serait faite des pratiques à améliorer de leur part et à inscrire dans le cadre de charges des marchés publics.

Si ce diagnostic doit prioritirement être réalisé par la région à l'égard de ses services, il paraît pertinent de faire cet état des lieux dans le cadre d'un PAT.

- plusieurs avantages existent alors :

- ↳ en dehors des le débit de la demande des synergies amées des autres niveaux de

- collectivités territoriales dans une action globale
- ↳ message de faire établir au plus tôt la demande auprès du ministère de l'agriculture pour obtenir des financements pour cette action.
- le pilotage serait assuré par le président de la région et pourrait être doublé au niveau administratif d'un comité technique réunissant les DGS des collectivités concernées.
- cette structure permettrait ainsi de réaliser une diégétique, en s'appuyant notamment sur les chaînes d'approvisionnement.

Cet état de bien vaire donc un support pour l'action régionale à moyen et long terme.

### B) La priorité à moyen terme doit être de répondre aux obligations légales posées en matière de réduction volontaire

Cette étape permettrait d'atteindre un objectif intermédiaire de 50% de produits issus de filières biologiques ou biodiverses.

- pour atteindre cet objectif, il semble nécessaire d'agir dans un cadre large, une mutualisation de cette ambition.
- ↳ cela permettrait d'éviter des tensions entre producteur et distributeur dans leur approvisionnement
- ↳ la région pourrait agir par une charte d'objectifs réunissant plusieurs niveaux de collectivités.
- ↳ elle améliorait le fonctionnement des marchés
- ↳ certains ne réalisent pas l'objectif de 50%
- ↳ la définition des critères des chaînes pourrait alors s'effectuer au sein de cette structure pour développer une action cohérente à l'échelle régionale
- ↳ il faut dans le cadre favoriser l'allongement pour diversifier les producteurs et adapter aux spécificités locales l'approvisionnement.
- la formation doit être continue dans cette action
- ↳ en interne, les agents travaillant doivent être

(Remplir cette partie à l'aide de la notice)

Concours / Examen : CONCOURS EXTERNE - ADMINISTRATIF TERRITORIAL

Epreuve : NOTE DE SYNTHÈSE Session : 2023

- CONSIGNES**
- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuille officielle, la zone d'identification en MAJUSCULES.
  - Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
  - Numérotter chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) et placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre.
  - Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
  - N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuille officielle. Ne joindre aucun brouillon.

formes à ces nouveaux impératifs pour établir des protocoles de fonctionnement.

En outre, la direction des affaires juridiques doit veiller à ce que les producteurs et distributeurs se forment et respectent ces obligations dans le cadre de la définition du contenu des charges.

→ la direction de la communication doit être assurée pour veiller si nécessaire à cette démarche en interne et auprès du public.

Ces actions permettront d'assurer au plus tôt l'intégration de cette démarche dans l'organisation des services de transformation.

(1) Il faut envisager à long terme de faire de la région le support territorial d'une demande alimentaire globale

L'atteinte d'un objectif de 100% d'alimentation locale ou biologique doit se faire à travers une transformation industrielle et distributive plus large.

→ d'un point de vue territorial, il faut que les axes économiques soient en mesure d'atteindre cet objectif de 100%. Il faut donc envisager une agriculture locale plus durable et biologique.

La région pourrait alors utiliser les fonds européens et la politique agricole commune comme leviers pour développer de nouveaux types

## NE RIEN Ecrire DANS CE CADRE

d'agriculture - cela épouse le niveau de fournisseurs potentiels.

↳ la région pourrait également aider les communes dans l'aménagement de zones dédiées à l'élevage et au maraîchage sur leur territoire

→ cette ambition pourrait s'inscrire dans un plan régional de promotion de l'alimentation locale et biologique, sur le modèle de celui d'Île-de-France.

→ concernant l'aspect diagnostique, l'intervention des usagers à ce niveau est essentielle

↳ une consultation pourrait être faite pour déterminer si la région s'inscrit dans l'expérimentation du repas végétarien lors des journées au lycée

↳ la région pourrait se rapprocher du rectorat pour faciliter aux conseils d'éducation à la santé et de citoyenneté de nos lycées.

↳ une enveloppe de budget participatif pourrait être mise à la disposition des conseils de vie lycéenne pour organiser des actions de sensibilisation

### Récapitulatif des plans d'action

Diagnostic territorial	Objectif de 50 %	Objectif de 100 %
sous 6 mois	entre 2014 et 2025	d'ici la fin du mandat
→ structuré par le PAT	→ structuré par la charte d'achat	→ structuré par le plan d'action régionale

L'ambition de la région doit être globale et trouver le plus d'actions pour permettre une

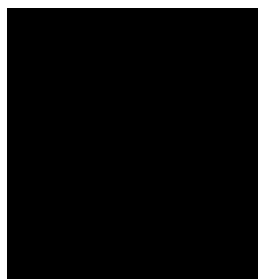
alimentation de meilleure qualité , plus sûre et facile

M / M

/ ....

Concours externe d'administrateur territorial

Note de synthèse (Épreuve commune/épreuves écrites)



---

Note de délibération : 15.5 / 20

---

Note de correction : 15.5 / 20

---

Critère	Corr. 1	Corr. 2	Points
Note de synthèse (Épreuve commune/épreuves écrites)	15	15.5	/ 20

Correction 1 :

Appréciation : Très bon devoir qui met clairement en évidence les principales dimensions du sujet. Le discours d'ensemble est structuré, tant pour la note de synthèse que concernant les propositions. L'argumentation est adaptée et la qualité rédactionnelle est présente.

Correction 2 :

Appréciation : Une très bonne copie dans l'ensemble. Le sujet a été bien compris. Les développements sont précis et pertinents. La structuration de la copie est convaincante. Les propositions sont opérationnelles.

Harmonisation :

Appréciation :

(Remplir cette partie à l'aide de la notice)

Concours / Examen : CONCOURS D'ADMINISTRATEUR TERRITORIAL - EXTERNE

Epreuve : NOTE DE SYNTHÈSE ET DE PROPOSITIONS Session : 2023 - EXTERNE

**CONSIGNES**

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuille officielle, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Numérotter chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) et placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre.
- Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuille officielle. Ne joindre aucun brouillon.

Sujet : Élaboration d'un plan d'action régional pour une alimentation 100% locale ou biologique pour la restauration des lycées

La Région de X

Direction générale à l'éducation  
et à la gestion des lycées  
Le DGA

à X, le 28 juin 2023

Note à l'attention  
de M. le Président de région

Objet : Plan d'action pour une alimentation 100% locale ou biologique dans les cantines de nos lycées régionaux d'ici la fin du mandat - Enjeux et Propositions

La garantie d'une alimentation locale et biologique dans les cantines des établissements d'enseignement public n'est pas seulement une exigence introduite par des lois récentes, telles que la loi Climat et Résilience du 22 août 2021, qui impose notamment une part de 50% de produits durables dans les assiettes d'ici 2024. Elle est une priorité cardinale pour notre région dans le cadre de la nouvelle mandature, avec une ambition supérieure : celle de porter ce chiffre à 100% d'ici la fin du mandat.

Cet objectif s'articule avec notre Plan régional de transition écologique, dans la mesure où il implique tant une transformation tant des pratiques de production (développement de circuits courts, de filières d'agriculture

~~NE RIEN ECRIRE DANS CE CADRE~~

biologique, baisse des gaz à effet de serre liés à la production et la logistique alimentaire), que des pratiques de consommation (participation de notre région à l'éducation alimentaire des lycéens). Il implique des défis d'ordre matériel (approvisionnements, coûts) et stratégique (articulation avec les autres stratégies régionales relatives à la transition écologique, voie avec les projets alimentaires infra-régionaux).

Dans ce contexte, et en vue d'un débat d'orientation avec la nouvelle assemblée régionale, la présente note soumet à votre appréciation :

- i. Un rappel des principaux enjeux et arbitrages relatifs au passage au « 100% local ou bio » dans les cantines de nos lycées d'ici la fin du mandat
- ii. Un plan d'action relatif à cet objectif

\*

#

\*

I/ Un plan d'action pour une restauration scolaire régionale « 100% locale ou bio » s'inscrirait avantageusement dans l'articulation des priorités nationales et régionales en matière de transition écologique, sous réserve d'arbitrages stratégiques et financiers dédiés

A) La mise en œuvre d'un tel plan d'action permet d'articuler avantageusement le cadre d'obligations nationales avec nos priorités régionales, mais implique des défis d'ordre stratégique et pratique

1- Un plan pour une alimentation « 100% locale ou bio » dans les cantines de nos lycées permettrait d'articler les obligations légales nationales et nos priorités régionales, notamment en matière de transition écologique

En effet, le « 100% bio ou local » est le prolongement plus ambitieux du cadre d'obligations légal actuel, qui fournit d'ailleurs de outils utiles en

Ce sens :

- les obligations imposées à nos cantines concernent en effet :
  - la provenance et la qualité alimentaires : 20% de produits bio (loi Egalem de 2018), 50% de produits durables et 60% de viandes de qualité (loi Climat - Résilience de 2021) d'ici 2024
  - la logistique alimentaire : obligations en matière de lutte contre le gaspillage, et fin des emballages plastiques alimentaires d'ici 2025 (loi Egalem)
    - ⇒ à cet égard, le 100% local ou bio permet de répondre à l'une et l'autre de ces obligations, notamment grâce aux circuits courts qui réduisent les contraintes d'emballage et permettent une meilleure logistique à flux tendus
- le cadre légal fournit également des outils adaptés à ces objectifs, que notre région pourra avantagusement solliciter :
  - un cadre expérimental relatif à l'offre de plats végétariens, obligatoire sur une fréquence hebdomadaire et possible sur une fréquence quotidienne pour les collectivités volontaires
    - ⇒ ces expérimentations présentent deux opportunités au service de notre objectif régional : 1/ l'offre de produits végétariens facilite la compensation de la hausse des coûts liée au bio, 2/ l'expérimentation donne accès à un comité national d'évaluation
  - un cadre d'accompagnement par l'Etat :
    - dispositifs de soutien financier (appel à projet dédié)
    - dispositif de soutien référentiel et de partage de "bonnes pratiques" (bâton à outils "Localis" du Ministère de l'Agriculture)

En outre, cet objectif du « 100% bio ou local » s'inscrit dans nos priorités régionales en matière environnementale, sociale et économique, de deux ordres :

- transition des modes de consommation :

- l'amélioration de la provenance et de la qualité de l'alimentation dans nos cantines scolaires participe de l'éducation alimentaire au « moyen mieux, et local », à une étape de la scolarité où les pratiques alimentaires des jeunes tendent à se détériorer (just avant l'entrée au lycée, un tiers des collégiens consomment des fruits et légumes chaque jour, selon l'INSEE en 2018).
- elle poursuit également un but social, dans la mesure où les jeunes issus de milieux modestes sont les plus défavorisés en terme d'accès aux bio
- enfin, elle permet de mettre en valeur les produits et la gastronomie régionale

## - transition du tissu productif local :

- le « 100% local ou bio » contribue aux politiques régionales d'encouragement à une agriculture à faible émission de GES (production bio, transport en circuit court), et moins consommatrice de foncier (dans la perspective d'un <sup>régional</sup> PIAN)
- ainsi qu'à la sécurisation des approvisionnements alimentaires régionaux

2 - Néanmoins, cet objectif soulève des points d'attention d'ordre pratique et stratégique, dont il faut tenir compte

Le passage au « 100% local ou bio » dans les cantines de nos lycées suppose de surmonter certains difficultés pratiques, de trois ordres :

- logistique : insuffisance de l'offre à court - terme (lenteur de la structuration, inégale selon les filières), diversification des approvisionnements
- financier : hausse du coût moyen des denrées (+20% selon l'ADEME), conséquence sociale en cas de compensation par une hausse des tarifs
- juridique : modification des cahiers des charges avec nos fournisseurs, passation de nouveaux marchés publics avec des structures locales moins habituées

Il soulève en outre des difficultés d'ordre stratégique, dans trois domaines :

- social : acceptabilité d'une nourriture nécessairement plus végétarienne ou à minima plus chère, santé des jeunes consommateurs (au regard de la carence en fer de nombreux adolescents)
- économique : le changement d'approvisionnement devrait avoir un impact sur les filières agro-industrielles locales, qu'il faille accompagner
- politique :
  - a - d'une part, en matière d'articulation stratégique avec les programmes ou plans alimentaires territoriaux menés à l'échelle interrégionale
  - b - d'autre part, en matière d'accord au sein de l'assemblée régionale : le local n'est pas toujours bio, et inversement, la définition précise de l'objectif « 100% local ou bio » devra faire l'objet d'arbitrage.

B) Ces enjeux pourront être surmontés par des arbitrages de notre exécutif en deux sens : en termes de cadre stratégique, et de moyens et financement

(Remplir cette partie à l'aide de la notice)

Concours / Examen : CONCOURS D'ADMINISTRATEUR TERRITORIAL - EXTERNE

Epreuve : NOTE DE SYNTHÈSE ET DE PROPOSITION Session : 2023 - EXTERNE

- CONSIGNES**
- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuille officielle, la zone d'identification en MAJUSCULES.
  - Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
  - Numérotter chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) et placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre.
  - Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
  - N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuille officielle. Ne joindre aucun brouillon.

1- La mise en œuvre du « 100% bio ou local » dans nos cantines supposera de définir un cadre stratégique adapté, par un plan d'orientation en cohérence avec les objectifs régionaux et infarcticiens.

La poursuite de cet objectif pourra ainsi s'appuyer sur la mise en place d'un document d'orientation et d'un cadre stratégique de type "Pacte Alimentaire régional", qui suppose :

- une rigueur à l'articuler avec le Plan National Alimentaire (PNA) du ministère de l'Agriculture, mais également avec les Programmes Alimentaires Territoriaux (PAT), conçus à l'échelle infrarégionale par les communes ou EPCI en réponse à un AAP national
- des avantages certains :

- cadre de dialogue et de coordination des objectifs et des moyens
- cadre de contact avec l'Etat, facilitant l'obtention de financements ou de soutien technique dans le cadre d'AAP futurs

⇒ Ainsi, le "Pacte Alimentaire Régional" mis en place en Nouvelle Aquitaine a permis de passer vers la stratégie alimentaire régionale des fonds du Plan de relance, ainsi qu'une meilleure activité face aux ruptures d'approvisionnement liées à la crise sanitaire.

2- Elle suppose également de définir un cadre de financement et d'organisation logistique réaliste en cohérence avec nos objectifs ambitieux

À court terme, des moyens dédiés doivent être accordés au « 100% bio ou local » par des autorités en clair sens :

- financeront de la hausse des coûts induite :

- par une hausse des tarifs
- par des crédits dédiés dans le cadre du PTE régional

NE RIEN Ecrire DANS CE CADRE

- par une offre plus importante de pts régions (via l'opérateur facultatif évoqué)
- materialisation des achats par nos lycées régionaux (voire en partenariat avec d'autres collectivités), par deux types d'outils possibles :
  - centrales d'achat : permettent des missions plus larges en terme d'approvisionnement, mais engagent des risques juridiques supérieurs pour notre collectivité
  - groupement de commandes : plus souple et aisé à mettre en place, avec la possibilité d'associer des acteurs privés, mais suppose des risques juridiques certes limités mais exclusivement sur l'autorité coordinatrice

À plus long terme, le cadre de financement de notre stratégie régionale gagnera à être élargi à un appui à la structuration des filières bio :

- formation des jeunes agriculteurs et agricultrices
- subventions et apels à projets dédiés
  - à l'installation
  - à l'agro - transition

\*

Ainsi, la mise en place d'un < 100% local ou bio dans les cantines de nos lycées suppose la création d'un cadre stratégique et de moyens ad hoc, et une intégration probable dans une stratégie alimentaire régionale compatible avec notre PTE. Cette mise en place peut faire l'objet du plan d'action suivant.

\*

T/ Le plan d'actions relatif à la mise en place du < 100% local ou bio dans les cantines de nos lycées pourrait s'appuyer sur trois jalons d'ici la fin du mandat : définition des objectifs, des instruments, et du suivi

A) Premier étalon (horizon : 1 an) : définir un cadre stratégique appuyé sur un diagnostic des bassins alentour de nos lycées, et des sous-objectifs relatifs à chacun

Proposition n°① : Définir un cadre stratégique alimentaire lié à l'approvisionnement de nos lycées, et appuyé sur un portage politique dédié

- Mettre en place un document d'orientation stratégique sur le modèle du "Pacte Alimentaire Régional", restant à court terme à deux objectifs principaux :

- 1- passer au "100% local ou bio" dans nos lycées
- 2- soutenir les filières régionales à l'approvisionnement

- Créez un Comité régional en charge du suivi et de la déclinaison de ce document d'orientation, présidé de droit par le Président de région et co-présidé, lors des réunions techniques et de suivi, par un Vice-Président dédié. Ce comité comprendrait un certain nombre d'élus de la majorité, de l'opposition, ainsi que le représentant de l'état (mieux préférable pour le COPIL, DRAAF pour les réunions intermédiaires), la chambre d'agriculture, et potentiellement des représentants des collectivités territoriales

- faire sous la responsabilité de ce Comité deux groupes de travail (GT) :

- GT1 "Lycées" : en charge de la déclinaison du 100% dans les approvisionnements
- GT2 "filières" : en charge de définir des orientations prospectives pour la structuration des filières agricoles bio et locales

Proposition n°② : Mettre en place un diagnostic adapté à chaque lycée, et des sous-objectifs "bio" et "local" au sein du 100%, selon les approvisionnements disponibles envisagés

- Ces diagnostics pourront être menés par le GT 1 auprès de chaque bassin scolaire, afin d'encourager les lycées à rejoindre leurs objectifs et commandes

- Après établissement de diagnostics sur 2024, chaque bassin scolaire pourra se voir attribuer, en complément de l'objectif "100% bio ou local", une part de bio obligatoire variable selon les coûts et approvisionnements du secteur

B) Deuxième étalon (horizon : 2 ans) : définir des instruments et moyens adaptés

Proposition n°⑤: Instiller un groupement de commande régional, réservé pour les lycées qui le souhaitent de constituer des Centrales d'achat ou groupements infra-régionaux

- une étude de faisabilité pourrait être commandée au service juridique régional, et déclinée à chaque groupement de lycées dans le cadre du GT1
- au travers du COPIL, inciter et demander des acteurs infra-régionaux notamment les collectivités qui pourraient être intéressées à rejoindre au groupement de commande

Proposition n°④: Inclure dans le PTE régional une ligne budgétaire dédiée à la structuration de la filière agricole bio régionale, sur la base du diagnostic du GT2.

C) Troisième jalon (horizon : mi-mandat) : évaluer la mise en œuvre du < 100% et élargir le cadre territorial

Proposition n°⑤ : Mettre en place dès 2024 des indicateurs d'analyse et de suivi, qui pourront alimenter un COPIL d'évaluation à mi-mandat

- en termes d'atteinte des sous-objectifs "bio" et "local" des lycées
- en termes de structuration de la filière bio régionale

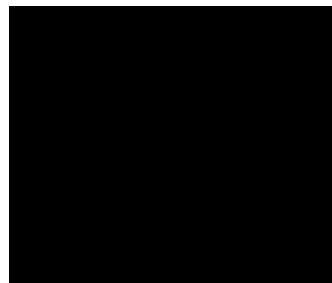
Proposition n°⑥ : Attribuer dès 2023 un ETP au moins au démarchage des collectivités (départements, EPCI) intéressées par la neutralisation des approvisionnements

Proposition n°⑦ : Organiser d'ici la mi-mandat une Conférence régionale dédiée à la décentralisation des filières agricoles et aux circuits-court, avec à minima les présidents des départements et métropoles, en vue d'une meilleure articulation avec les PAT, mais aussi le PTE régional, et le nouveau volet territorial du CPER suivant.



Concours externe d'administrateur territorial

Note de synthèse (Épreuve commune/épreuves écrites)



---

Note de délibération : 16 / 20

---

Note de correction : 16 / 20

---

Critère	Corr. 1	Corr. 2	Points
Note de synthèse (Épreuve commune/épreuves écrites)	16	16	/ 20

Correction 1 :

Appréciation : Une copie de grande qualité, à la lecture aisée et à la structuration pertinente. Même si elle allie analyse et propositions conjointes en première partie, les développements sont construits et pertinents. les principales connaissances sont présentes et bien mobilisées, dans une approche transversale des enjeux du sujet et des compétences régionales. La prise en compte des enjeux environnementaux, économiques, du levier de la formation sont autant d'analyses qui confortent la qualité de la copie. Le plan d'actions est lui aussi complet et pertinent, inscrit dans un calendrier et une méthode partenariale et implicative adaptés.

Correction 2 :

Appréciation : Bonne copie, même si la structuration de la 2ème partie pourrait être plus convaincante.

Harmonisation :

Appréciation :

(Remplir cette partie à l'aide de la notice)

Concours / Examen : Administrateur Territorial

Epreuve : Note de synthèse Session : 2023 - EXTERNE

**CONSIGNES**

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuille officielle, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Numérotter chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) et placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre.
- Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuille officielle. Ne joindre aucun brouillon.

Conseil régional de X

Direction générale des services

Le directeur général adjoint chargé de l'éducation et des lycées

à Y, le 28 juin 2023,

Note à l'attention de monsieur  
le président  
son courtois du Directeur général  
des services.

Objet: Perspectives d'actions visant à assurer une alimentation 100% locale ou biologique au sein de la restauration collective des lycées.  
L'alimentation au sein des établissements scolaires soulève des enjeux de santé publique, pédagogiques et environnementaux. Une nourriture de qualité, répondant aux meilleurs standards en matière nutritionnelle et d'utilisation de produits phytosanitaires, constitue un levier d'amélioration de la santé et de la réussite des élèves.

La Région, chargé de la gestion des lycées et disposant de compétences en matière d'économie et de formation, est un acteur clé pour réaliser une transition vers une alimentation plus saine et durable. Votre engagement d'une alimentation 100% locale ou biologique pour la restauration des lycéens, inscrite dans le cadre du plan de transition énergétique,

d'ici le terme du mandat régional traduit cette ambition, au service des lycéens.

Dans cette perspective, la présente note vise à :

- présenter les intérêts de la démarche engagée et souligner les risques auxquels elle pourrait être confrontée qu'ils soient pratiques, juridiques ou financiers;
- proposer des pistes d'actions et d'outils pouvant être mises en œuvre au cours des prochaines années afin d'accomplir l'objectif fixé.

I) le déploiement d'une alimentation locale et durable représente un atout pour la santé des élèves et la transformation agricole régionale, à condition d'accueillir les acteurs, de renforcer la structuration des filières et d'adapter les procédures relatives aux marchés publics.

A. Une alimentation 100% locale et biologique permettrait de favoriser une nourriture saine pour les lycéens et constituerait un support de transition écologique et agricole.

1. La restauration scolaire connaît des enjeux clés en matière de santé, d'éducation et de formation à la transition environnementale des jeunes.

Elle permet de lutter contre la malbouffe chez les adolescents, celle-ci s'accroissant avec l'âge. Ainsi moins d'un jeune sur deux mange quotidiennement un fruit et/ou un légume - ce contraire, 22% d'entre eux consomment des sucreries ou des boissons à forte teneur en sucre chaque jour.

améliorer proposer une alimentation de qualité constitue un levier pour la santé des élèves à court terme mais est aussi un moyen pour changer les pratiques alimentaires à moyen terme. Une telle action favorise ainsi l'éducation à la santé et à l'impact environnemental des activités humaines. De plus, une alimentation locale permet de faire connaître aux élèves la diversité et la qualité des produits régionaux, tout en les sensibilisant à l'intérêt des circuits courts.

Les collectivités engagées dans une telle démarche témoignent d'une satisfaction importante des élèves et d'un mandat avec un gaspillage des denrées alimentaires.

2. Au-delà des établissements scolaires la démarche engagée est susceptible de contribuer à la transition environnementale de la Région à un changement des pratiques alimentaires, soutenant économiquement les agriculteurs régionaux.

D'une part, la transformation des pratiques alimentaires dans les lycées peut encourager un changement des comportements à plus grande échelle par capillarité.

Ainsi, les élèves et leurs parents pourraient adopter des choix d'achats de biens alimentaires locaux et biologiques, leur sensibilisation en la matière étant renforcée. Une telle démarche peut déclencher un réflexe "consommer mieux et local" parmi les citoyens.

Un effet d'entraînement est également possible auprès d'autres responsables de restauration collective, notamment les départements dans les collèges et les communes dans les écoles.

D'autre part, la réorientation de la commande publique de la restauration collective régionale constitue un soutien aux agriculteurs locaux et une incitation à la transformation de leurs pratiques. Elle pourrait permettre une transition de la filière locale vers une production plus durable et moins carbonée ainsi que vers des circuits courts. Elle s'inscrit dès lors dans un cadre plus global de transition environnementale de la Région et d'accroissement de la

## Réserve alimentaire

B. Alors que la mise en œuvre des obligations légales est confrontée à des difficultés pratiques, juridiques et financières, l'engagement d'une alimentation 100% locale et biologique nécessite un déploiement ordonné, progressif et déterminé.

1. Les objectifs inscrits dans les lois ÉGALIM et Climat et Résilience en faveur d'une alimentation saine dans la restauration collective ont rencontré des difficultés de mise en œuvre

La loi Égalim (2018) rend obligatoire la proposition d'au moins 80% de produits respectant des critères de durabilité et de qualité, dont 20% biologiques. Ces engagements ont été relâchés en 2021 par la loi Climat et Résilience, se traduisant par la proposition hebdomadaire d'un repas végétarien à partir de 2023 et d'un critère de qualité appliquée à la viande. L'ajout

La mise en œuvre dans un délai très court de ces obligations en matière de restauration scolaire s'est heurté à des difficultés de plusieurs ordres.

Des difficultés pratiques ont nécessité des adaptations :

- Des difficultés d'approvisionnement ont été constatées, en raison d'une offre insuffisante et d'une structuration insatisfaisante des filières
- La méconnaissance des filières par les acteurs a rendu difficile le déploiement de ces mesures.
- Des oppositions de la part de certains acteurs, notamment des parents, ont été recensées, en raison de préjugés relatifs aux options végétariennes concernant leur qualité nutritionnelle.

La mise en œuvre de ces obligations a également :

- accru le coût de chaque repas servi d'environ 40 centimes d'euros, soit 20% de son coût,
- et rendu nécessaires des changements de pratiques d'achats, ayant soulevé des difficultés juridiques concernant la commande publique en la matière.

## CONSIGNES

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuille officielle, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Numérotter chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) et placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre.
- Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuille officielle. Ne joindre aucun brouillon.

2. La mise en œuvre de ces mesures va permettre d'enclencher des transformations et constitue un préalable utile au déploiement d'une alimentation 100% locale ou biologique dans les lycées de la région.

Premièrement, le délai de mise en œuvre de la mesure devrait prendre en compte les changements nécessaires dans la production agricole, la structuration des filières et la sensibilisation des acteurs. Il conviendrait dès lors de planifier et d'organiser dans la durée le déploiement de la mesure, afin de garantir son effectivité et la capacité des acteurs à y parvenir.

Deuxièmement, la formation des acteurs et l'appui technique à ces derniers apparaissent être des conditions de réussite de la mise en œuvre de l'engagement. Les gestionnaires et les cuisiniers sont concernés en priorité.

Enfin, l'information des élèves, des parents et des enseignants constitue un axe clé pour réduire les oppositions et les risques associés au déploiement de la mesure. Elle est, de plus, un préalable à la transformation globale des pratiques alimentaires.

La Région dispose d'abords et de leviers multiples pour identifier ces points de vigilance et y répondre. Elle bénéficierait de s'appuyer sur un retour d'expérience du déploiement des mesures conduites ces dernières années afin d'accélérer la concrétisation des engagements en matière d'alimentation. Les divers outils de soutien à la filière agricole et à la formation professionnelle pourraient, à cet égard, être mobilisés, tout comme les moyens de communication.

de la Région.

II. En s'appuyant sur une démarche collective, programmée et ambitieuse, le déploiement d'une alimentation 100% locale ou biologique devrait s'accompagner de la mise en place d'outils d'appui à la commande publique et pourrait s'inscrire dans un projet alimentaire territorial (PAT)

A. le déploiement de l'engagement pourrait reposer sur un engagement et une concertation des acteurs et s'inscrire dans la durée selon des objectifs progressifs.

1. Dès la rentrée scolaire prochaine, il conviendrait d'engager une campagne de concertation et d'association des parties prenantes.

Dans un premier temps, des diagnostics territoriaux devraient être menés en associant les services de la Région, les gestionnaires et les filières agricoles pour identifier les capacités actuelles et les difficultés éventuelles, qu'elles concernent certains produits ou des enjeux de quantité de production. Les communes pourraient participer à ce dialogue. Ils permettraient de disposer d'une vision globale et locale de la situation.

En parallèle, il conviendrait d'engager une démarche de sensibilisation et d'engagement dans chaque établissement scolaire. Les comités d'éducation à la santé et à la citoyenneté (CESC), où siègent des élus régionaux,

peuvent être des relais locaux de la démarche et proposer des actions de médiation, en complément. Un événement régional pourrait être organisé autour de l'objectif et des déclinaisons locales pourraient être encouragées, notamment autour de l'imaginaire d'une alimentation saine et locale.

→ Proposition: Convier au sein du Conseil régional les éco-délégués et les équipes gestionnaires des lycées afin de sensibiliser les acteurs à l'objectif poursuivi et proposer des outils de médiation de proximité.

Ces premiers déploiements pourraient constituer la base d'une gouvernance régionale associant filières agricoles, gestionnaires, cuisiniers, parents et élèves autour de l'objectif.

→ Proposition: Composer un comité de suivi régional de déploiement de la mesure dès la fin d'année civile associant les acteurs pour identifier les points de difficultés et créer, en lien avec les CESC, un réseau collectif autour de l'enjeu d'une alimentation saine et durable.

2. Il conviendrait de définir des jalons de mise en œuvre de l'engagement, accompagnés de mesures d'accompagnement.

Des objectifs annuels pourraient être définis afin de permettre de suivre la réalisation de l'objectif final et de donner à voir les avancées en la matière. Ainsi, ils pourraient être :

- À la rentrée 2023, les objectifs nationaux seraient atteints, soit 50% de produits de qualité, dont 20% biologiques et un repas végétarien hebdomadaire.
- À la rentrée 2024, le taux d'alimentation locale ou biologique pourrait être porté à 75% et être accompagné d'une hausse de la part de plats végétariens.
- À la rentrée 2025, 100% de l'alimentation serait biologique ou locale, avec une option

végétarienne quotidienne.

Le calendrier de deux ans constituerait des grands temps de vérification des engagements, associant alimentation durable et accroissement des plats végétariens, eux-mêmes moins carbonés et souhaités par les consommateurs.

En parallèle, il apparaît souhaitable de :

- Développer une formation adaptée aux gestionnaires, concernant les changements relatifs à la commande publique, et aux cuisiniers, afin de veiller à l'équilibre nutritionnel des plats, y compris végétariens, en fixant un objectif de formation intégrale à horizon de la rentrée 2025;
- Proposer une information accrue aux lycéens et à leurs parents sur la qualité et la provenance de l'alimentation fournie, permettant de constater les progrès réalisés et le maintien d'impacts nutritionnels de haut niveau, notamment au travers d'une interface numérique;
- Déployer au niveau régional et dans chaque lycée un plan de réduction du gaspillage alimentaire, réduisant ainsi le coût de l'amélioration de la qualité et renforçant la dimension éducation à l'impact environnemental de la chaîne. Il pourrait reposer sur un système de pèse des déchets lors du dépôt des plateaux, de calcul de l'empreinte carbone des repas proposés et un mécanisme de réduction de la taille des portions, en contrepartie de possible demande de compléments. Des kits régionaux de communication pourraient être déployés.

(Remplir cette partie à l'aide de la notice)

Concours / Examen : ADMINISTRATEUR TERRITORIAL

Epreuve : Note de synthèse Session : 2023 EXTERNE

**CONSIGNES**

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuille officielle, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Numérotier chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) et placer les feuillets dans le bon sens et dans l'ordre.
- Rédiger avec un stylo à encres foncées (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encres claires.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuille officielle. Ne joindre aucun brouillon.

B. Pour mener à bien le déploiement du projet, il conviendrait de l'inscrire dans un PAT et de proposer un outillage en matière de commande publique.

1. Le PAT constitue un support pertinent pour renforcer les synergies entre les acteurs et accroître la résilience alimentaire globale et un outil au service de la généralisation d'une alimentation 100% locale et bio dans les cantines.

Mettre en place un PAT permettrait d'accompagner les transformations agricoles dans la région en associant l'ensemble des acteurs afin de mettre en œuvre des objectifs communs autour de financements régionaux précisés et cohérents.

La démarche du PAT permettrait de concrétiser les acteurs et de déployer une politique agricole adaptée à l'objectif de production locale et biologique au service des cantines.

Le déploiement de celle-ci, à condition d'obtenir une labellisation du ministère chargé de l'Agriculture, assurerait des dotations budgétaires accrues lorsqu'elles permettent un soutien à l'éducation et à la santé. Obtenir un tel label renforce aussi la capacité de la Région à répondre à des appels à projets nationaux, tels que ceux initiés dans le cadre de France Relance, conditionnant le soutien à l'existence d'un PAT.

Le PAT permettrait de mettre en œuvre des conditions favorables à la réalisation de l'objectif d'une alimentation

100% locale ou biologique dans les lycées et de favoriser la constitution de filières adéquates, tout en accroissant les effets sur les changements de pratiques alimentaires.

2. En parallèle, un support à la transformation de la commande publique pourrait être fourni aux gestionnaires.

Premièrement, une telle démarche nécessite de réaliser des achats par lots plus nombreux auprès de différents fournisseurs, ce qui engendre des coûts supplémentaires et des compétences juridiques. Des services juridiques de la Région pourraient être sollicités pour réaliser un guide d'accompagnement aux changements de pratiques d'achats.

Deuxièmement, une mutualisation des achats pourrait être prévue à horizon 2024 afin de réduire les coûts d'achat et les coûts juridiques pour les lycées. celle-ci pourrait prendre la forme d'une centrale d'achat, bénéficiant d'un statut d'établissement public auquel pourraient recourir les lycées et d'autres établissements ou collectivités intéressés.

→ Proposition: Engager un travail juridique relatif à la mutualisation des achats afin d'identifier les différentes possibilités et outils mobilisables à l'aide d'une analyse coûts - avantages.

Ainsi, le calendrier suivant pourrait être suivi :

Rentrée scolaire 2023 :

- ↳ Lancement des travaux de diagnostic et de démaîche dans chaque établissement.
- ↳ Atteinte des objectifs des lois Egalim et Climat-Résilience.
- ↳ Lancement de la gouvernance régionale.
- ↳ Organisation d'un événement régional dédié.
- ↳ Publication d'un guide-achat.

Rentrée scolaire 2024 :

- ↳ 75% de produits alimentaires locaux ou bioptiques.
- ↳ 50% des personnels formés.
- ↳ Choix de la modalité de la mutualisation des achats et sensibilisation.
- ↳ Déploiement du plan antispillage.
- ↳ Développement d'outils de médiation et d'information.

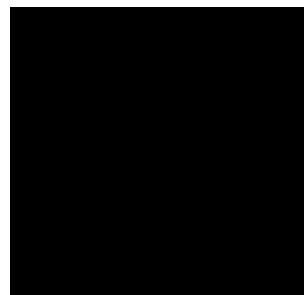
Rentrée scolaire 2025 :

- ↳ Atteinte des objectifs fixés.
- ↳ Centrale d'achats ou procédure de mutualisation fonctionnelle.
- ↳ 100% des personnels formés.
- ↳ Communication renforcée.

..... / .....

Concours externe d'administrateur territorial

Note de synthèse (Épreuve commune/épreuves écrites)



---

Note de délibération : 16.5 / 20

---

Note de correction : 16.5 / 20

---

Critère	Corr. 1	Corr. 2	Points
Note de synthèse (Épreuve commune/épreuves écrites)	16	17	/ 20

Correction 1 :

Appréciation : Une copie de très bonne qualité, tant sur le fond des développements que sur la forme, dans le respect de la lettre de cadrage et à la lecture aisée. Des connaissances nombreuses et documentées, mises en perspective de manière pertinente avec les enjeux du sujet et ses leviers/contraintes. Une seconde partie qui propose un plan d'actions lui aussi pertinent et opérationnalisés par une méthode, des outils, un calendrier et une gouvernance adaptés. La copie aurait pu davantage développer les interactions avec l'ensemble des politiques publiques régionales et territoriales et construire une démarche reposant sur une association plus large des acteurs internes et externes.

Correction 2 :

Appréciation : Très bonne copie, bien rédigée et structurée, comprenant des propositions opérationnelles intégrant la question de la temporalité. La dimension relative à l'accompagnement des filières aurait pu être davantage traitée

Harmonisation :

Appréciation :

(Remplir cette partie à l'aide de la notice)

Concours / Examen : Concours d'administrateur territorial

Epreuve : Note de synthèse et de propositions Session : 2023

<b>CONSIGNES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuille officielle, la zone d'identification en MAJUSCULES.</li> <li>Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.</li> <li>Numérotter chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) et placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre.</li> <li>Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.</li> <li>N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuille officielle. Ne joindre aucun brouillon.</li> </ul>
------------------	---

Région X

Direction de l'éducation et de la gestion des lycées  
Le directeur général adjoint

Le 28/06/2023

Note à l'attention du Président

Objet : Outils de méthode de travail relatifs à l'élaboration d'un plan d'action permettant de proposer une alimentation 100% locale ou biologique pour la restauration des lycées.

\*

Dès que la loi Égalité alimentaire du 30 octobre 2018, la qualité de la restauration scolaire fait l'objet d'une prise de conscience nationale et locale, notamment en raison des bienfaits d'une alimentation plus locale et biologique sur le plan santé, écologique et économique.

En tant que gestionnaire des lycées (Loi NOTRe du 7 octobre 2015), la Région est compétente pour la distribution de repas scolaires dans l'ensemble des lycées dont elle a la charge. À ce sujet, la restauration scolaire représente environ 4% des dépenses de fonctionnement des régions. Ces dépenses sont très sensibles à la conjoncture économique, et notamment à l'inflation.

Soutenir la fourniture une alimentation 100% locale et biologique dans les lycées de notre département, avec sécurité, hygiène et fraîcheur, mettre en œuvre un plan d'action visant à atteindre cet objectif d'ici la fin de

## NE RIEN ECRIRE DANS CE CADRE

Votre mandat.

Conformément à votre commande, la présente note :

→ Mettre les intérêts de monter ce plan d'action pour notre région, ainsi que les enjeux à intégrer pour engager la réussite.

→ Proposer un plan d'action à court et à moyen-long terme ambitieux mais réaliste afin d'assurer une restauration scolaire 100% biologique et locale dans l'ensemble des lycées de notre région d'ici la fin de votre mandat.

\*

1) Si la qualité de la restauration scolaire fait l'objet d'une prise de conscience nationale et locale, la réussite de notre plan d'action nécessite d'intégrer plusieurs enjeux opérationnels

1.1) Enjeux de santé publique, la restauration scolaire fait l'objet d'une prise de conscience nationale et locale

• La qualité de la restauration scolaire constitue un sujet de santé publique pour notre région.

— La qualité de l'alimentation scolaire peut avoir des conséquences en termes de capacités physiques (énergie, endurance, sur place). De plus, elle peut, en raison des chaînes de transmission, élever les inégalités entre les élèves : ainsi, des élèves issus de milieux modestes fréquentant moins la restauration scolaire que ceux issus de milieux favorisés (Gaudet Comptoir, rapport sur la restauration scolaire, 2022).

— La qualité de la restauration scolaire peut décorner les mauvaises habitudes alimentaires de nos lycéens. D'après une enquête de 2018 (Enelis) seuls 30% des élèves de 3ème consomment un fruit ou un légume par jour. De même, la consommation de boissons sucrées du sucre a progressé de 13% à 21% chez des élèves de 6<sup>ème</sup> et de 3<sup>ème</sup>. Ces mauvaises pratiques alimentaires se retrouvent chez les lycéens, dont la nécessité d'assurer, pour notre région, une élaboration de qualité.

- Les avantages d'une restauration scolaire de qualité ont contribué à une prise de conscience nationale et locale

— Les avantages sont multiples : circuits courts, soutien aux commerçants locaux, soutien aux agriculteurs du territoire. Les derniers sont d'ordre écologique, économique et agricole.

— Dans ce contexte, plusieurs lois ont été créées pour accélérer la transition vers une alimentation scolaire de meilleure qualité. À titre d'exemple, les lois "Egalim" (30 octobre 2018), "Agec" (10 février 2020) et "Climat et résilience" (22 juillet 2021) définissent de nouvelles règles sur collectivités territoriales de restauration scolaire. Ainsi, la loi "Egalim" prévoit depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2021, la distribution d'au moins 50% de produits issus de filières durables et de qualité, dont au moins 10% de produits issus de l'élevage bio. La loi "Climat et résilience" oblige les collectivités à proposer au moins 1 repas végétarien par semaine.

- Ainsi, pour accompagner les collectivités territoriales, notamment néo-négoce, vers une restauration scolaire 100% locale ou biologique, l'Etat a ouvert différents appels à projets

— Au lendemain de la crise sanitaire, le Plan de relance a, en partie, contribué à accélérer la transition agroécologique au service d'une alimentation saine, durable et locale.

— Ainsi, les Projets Alimentaires Territoriaux (PAT, novus o/ (article L111-2-2 du code rural et de la pêche maritime) permettent de développer la résilience alimentaire des territoires. Ces appels à projets permettent de soutenir notre région sur le plan financier (la Nouvelle-Aquitaine ayant obtenu 9 M€ de subventions en 2020), mais aussi technique (ingenierie, échanges de pratiques). L'éligibilité des PAT relève toutefois de territoires ayant déjà entrepris des actions en faveur de la transition agroécologique (Agenda 21).

#### En résumé :

- La restauration scolaire est un sujet public pour notre région
- Notre région doit profiter des opportunités offertes par la prise de conscience globale sur ce sujet
- Notre région pourrait s'appuyer sur les PAT mis en œuvre par l'Etat

2) Pour aboutir, le respect des mesures législatives ainsi que la mise en œuvre de notre plan d'action risquent de se heurter à des critères d'opéronnabilité.

- Les récentes mesures visant à favoriser l'alimentation scolaire biologique ou locale sont difficilement applicables dans les conditions actuelles

— S'agissant de la mise en œuvre des mesures issues des lois subventionnement :

- Les critères de l'opéronnancement (50% local ou 20% biologique) se heurtent à la manœuvrabilité locale des filières de production ;
- L'introduction des repas végétarien se heurte à des préjugés sur certains non végétariens ;
- L'abandon du plastique pour les contenants à l'horizon 2025 se heurte à plusieurs limites ; financière (achat), logistique (espaces), infrastructurelle ;
- Enfin, la lutte contre le gaspillage alimentaire semble suivie par 30% des collectivités ;
  - Globalement, les frictions de ces mesures nécessaires ne semblent pas tenir compte des difficultés rencontrées en pratique par les collectivités.

- Ainsi, le manque d'adaptation de notre plan d'action risque donc de placer notre région dans des difficultés d'opéronnancement, et d'ordre financières et juridiques

— D'une part, notre collectivité risque, par ce plan d'achat, de manquer de sources d'opéronnancement. Pour assurer une alimentation locale ou biologique, notre région doit posséder de quelques fournisseurs et plusieurs lots d'achats. Cela suppose donc de diversifier nos sources d'opéronnancement et d'améliorer les capacités de production alimentaire de notre territoire. À titre d'exemple, la région Occitanie a mis en œuvre une carte d'achat avec 40 fournisseurs locaux.

— D'autre part, cette réalité peut exposer la collectivité à des risques

Sur le plan juridique : la révision de la politique d'achat (éthiquement, cestello d'achat) doit être conforme aux règles de la commande publique (mutualisation, règles encadrant le pouvoir adjudicateur).

— Sur le plan financier : la transition de l'alimentation scolaire vers des denrées locales ou biologiques expose la région à des risques de surcoûts, notamment en période inflationniste. À l'heure, le coût unitaire du repas pourrait avoisiner les 10€, laissant un solo à charge improductif pour notre région (environ 6€/repas). Le financement se fait par la lutte contre le gaspillage.

En outre, l'adoption de notre politique d'achat (mutualisation, cestello d'achat) expose les agents à des difficultés techniques supplémentaires ainsi soit en termes de recrutement de personnel, soit en termes de formation.

(Remplir cette partie à l'aide de la notice)

Concours / Examen : Concours d'administrateur territorial

Epreuve : Note de synthèse et de propositions Session : 2023

**CONSIGNES**

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuille officielle, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Numérotter chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) et placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre.
- Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuille officielle. Ne joindre aucun brouillon.

La mise en œuvre de certains projets ambitieux de restauration sociale se heurte à l'absence de coordination entre les acteurs

- La ville d'Albi souhaite donner un exemple en termes de soutenabilité et de sécurité alimentaire. Or, ce projet s'est heurté à quelques difficultés.
  - Un manque excessif de sensibilisation de la population et du jeune générations
  - Une absence de diagnostic territorial suffisamment précis pour être efficace.
  - Un manque de coordination entre les acteurs concernés.
- Ainsi, l'intérêt pour notre région est de faire les assignations des projets ayant particulièrement échoué

En résumé :

- Notre région doit intégrer les défauts passés par les élus et élues régionales
- Notre plan d'action doit faire face aux risques potentiels
- Notre plan d'action doit s'inspirer des expériences locales pour maximiser les chances de réussite.

\*

x

\*

**NE RIEN ECRIRE DANS CE CADRE**

2) Notre plan d'action doit donc repasser sur un diagnostic territorial incaré par un portage politique fort à court terme, permettant, sur le long terme, d'atteindre notre objectif d'une restauration scolaire 100% locale et agroécologique grâce à une stratégie ambitieuse et respectueuse de notre plan de transition énergétique

2. 1) A court-terme (1an), notre plan d'action doit repasser sur un diagnostic territorial précis et incaré également par un portage politique fort

• Notre plan d'action doit repasser sur un diagnostic territorial précis et exhaustif afin de faire en amont les éventuelles sources de blocage lors de la mise en œuvre

Recommandation n°1 : ce diagnostic doit s'articuler autour de 4 axes :

— Assurer l'approvisionnement local : pour ce faire, la direction du dévelo-  
ppement du territoire pourra rassembler les producteurs locaux et bio-agroécofin  
de mieux connaître les potentialités du territoire.

— Garantir la soutenabilité financière du plan : la transition de cette  
restauration scolaire suppose d'assurer les succès à venir. Ainsi, il convient d'évaluer  
le reste à charge pour notre région et les pistes de financement (direction des finances)

— Assurer les bonnes pratiques en RH : les éventuels changements de politique  
d'action supposent de recruter les compétences des agents. De plus, afin de s'assurer  
que notre ambition soit partagée par les établissements, une campagne de rentrée  
d'informations pourra être menée. Celle-ci permettra de mieux connaître et comprendre  
les consommation et pratiques alimentaires des lycéens de notre région. Cela permet  
nous appuyer pour la lutte contre le gaspillage et les atouts de l'habitat.

— Éviter les risques juridiques avec l'appui de la direction des affaires  
juridiques, profiter de ce diagnostic pour évaluer la pertinence des méthodes d'action  
(multidimensionnelles, transversales, contrôle d'action) afin de rendre notre politique d'action plus  
efficace et efficace (exclusion des groupes d'échelle).

- Faisant partie des engagements de votre campagne, ce plan d'action doit bénéficier d'un pilotage politique fort.

Recommendation n°2: Le diagnostic territorial doit être piloté, sur le plan interne et politique.

- Au plus politique, d'abord, la réalisation du diagnostic territorial, analysant la faisabilité du plan et les éventuelles difficultés et avantages, doit être pilotée par un comité technique regroupant l'ensemble des directions compétentes de notre collectivité (éducation, finances, affaires juridiques, aménagement du territoire, communication).

- Puis, ce COTECH pourraient la constitution d'un comité de pilotage que vous pourriez présider. Ce COPIL serait composé des acteurs compétents (Région, collectivités, Etat, société civile, communauté éducative). La composition du COPIL pourrait, si vous entraînez favorablement, être soumise à une approbation par délibération du conseil régional, ou à défaut, de la commission permanente.

- Ce COPIL pourrait procéder à des auditions, ainsi qu'à des déplacements (évidemment avec votre cabinet). Il serait notamment appartenir à l'interrogé le régime Ile-de-France au sujet du plan d'action, et notamment les vice-présidents J. Châten (développement durable) et V. Lecanda (développement agricole). De même, l'opposition régionale pourraient être entendue sur le sujet consensuel.

- Enfin, pour vous épauler dans l'incarnation politique de ce projet, un vice-président (éducation et logement) pourrait vous assister. De même un délégué spécial chargé de ce sujet pourrait être nommé.

- Au plus interne, le COTECH doit disposer dans la durée suffisante de permettre un pilotage efficace du projet sur le plan administratif.

- Premièrement, une direction projet pourrait suivre les travaux du COPIL et l'avancée du projet sous ma responsabilité.

- A défaut, une équipe projet dirigée par un chef de projet (Catégorie A) placé sous mon autorité est envisagée.

Selon vos arbitrages, et après consultation de la DRH, il sera sans doute nécessaire de procéder à des recrutements d'agents, notamment contractuels (coutant de projets, loi du 6 octobre 2013)

Recommendation n°3: L'incarnation politique doit être visible et perceptible pour nos habitants

- Pour ce faire, une stratégie de communication doit être rédigée grâce à la direction de la communication / cabinet

- Elle pourra se matérialiser de diverses manières (interviews medias, magazine régional, publication, réseaux sociaux)

2.2) A plus long terme, le résultat de notre plan d'action doit représenter une sécurité d'usage, l'affirmer la soutenabilité financière des achats mis en œuvre, tout en menant une réflexion sur notre souveraineté alimentaire

- Dans le cadre de notre plan d'action de transition énergétique, notre plan alimentaire doit favoriser la sécurité des usages.

Recommandation n°1: Notre plan d'action de restauration scolaire doit converger vers un système d'autosuffisance alimentaire.

- Pour ce faire, il convient de lutter activement contre le gaspillage alimentaire.
- Des actions menées sur les collectivités locales, comme celles de notre moins pourraient être réalisées (Arrêtés des maires ; thématique : gaspillage alimentaire)
- Des autres pourraient être menées sur les populations. La région pourrait ainsi ouvrir un appel à projets pour encourager les collectivités à réduire leurs déchets (ex : Ville zéro déchet de Pantin). Cela permettrait de transformer en profondeur les pratiques

Recommandation n°2: Sensibiliser davantage les lycéens au gaspillage alimentaire.

- Notre région pourrait encourager l'organisation de projets éducatifs visant à lutter contre le gaspillage alimentaire (Concours, appels à projets...). Cela pourrait faire l'objet d'un décret régional pour témoigner de cette volonté d'encourager ces démarches.
- Ce travail doit s'effectuer en étroite coopération avec la communauté éducative (CESG) afin de donner de la mise en œuvre, partage de ces mesures.

- Nous devons également assurer l'opérationnalité, l'efficacité et la soutenabilité financière de notre plan d'action.

Recommandation n°3: Notre région pourrait s'appuyer fondamentalement sur l'appel à projets PAT de l'Etat

- Cela nous permettrait de nous appuyer sur leur expertise, tout en bénéficiant de subvention assurant la soutenabilité financière du plan d'action
- Selon notre estimation, notre région pourrait présenter sa candidature dans les 6 mois à venir, après avoir analysé les critères d'éligibilité.

Recommandation n°4: En fonction du diagnostic financier réalisé, il s'agirait de constituer une carte des achats afin d'améliorer l'efficacité de nos méthodes

(Remplir cette partie à l'aide de la notice)

Concours / Examen : Concours d'administration territorial

Epreuve : Note de synthèse et de préparation Session : 2023

**CONSIGNES**

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuille officielle, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Numérotter chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) et placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre.
- Rédiger avec un style à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuille officielle. Ne joindre aucun brouillon.

d'opposition, et ainsi respecter d'où faire les délégations législatives et nos propres objectifs. La proposition d'une charte d'achats pourrait être soumise à l'approbation du conseil régional.

Recommandation n° 5: Notre plan d'action doit être soutenable. Ainsi, en fonction des critères et seuils de financement proposés par la direction des finances, plusieurs économies sont envisageables

- Le contrôle d'achats assurant des économies d'échelle
- La lutte contre le gaspillage permet de réaliser des économies
- La recette aux circuits courts réduit la sensibilité des prix à la conjoncture économique.

Pour financer notre plan, des programmes pluriannuels d'investissement (PPI) sont également envisageables.

• Enfin, notre plan d'action doit s'accompagner d'un renforcement plus grande de la souveraineté alimentaire de notre région.

- Bien que ces réflexions relèvent de la compétence d'autres directions, cela pourrait être les suivantes (af l'image du plan de la région Ile-de-France)
  - assurer une souveraineté alimentaire d'ici la fin du siècle sur notre territoire (SRADDET)
  - assurer l'attractivité des emplois agricoles (CPROFAP)
  - financer financièrement notre secteur agricole (SRDELI)

**NE RIEN ECRIRE DANS CE CADRE**

- En résumé, une proposition de calendrier regroupant l'ensemble des mesures institutionnelles pour atteindre notre objectif d'alimentation scolaire 100% locale et biologique

J immédiatement	<ul style="list-style-type: none"> <li>- COTECH</li> <li>- axes prioritaires du diagnostic local</li> </ul>
J + 3 mois	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise en place du COPIL</li> <li>- Équipe projet</li> <li>- Lancement du diagnostic (directions)</li> </ul>
J + 6 mois	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Validation du diagnostic par le COPIL</li> </ul>
J + 1 an	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise en place des centres d'achats</li> <li>- Mesures de sensibilisation au gaspillage</li> <li>- Stratégie de commercialisation</li> <li>- Appel à projet «PAT»</li> </ul>
J + 2 ans	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise en œuvre des mesures de sobriété</li> <li>- Évaluation de la soutenabilité financière</li> <li>- 1<sup>re</sup> évaluation globale (résultats obtenus, retent d'expérience)</li> </ul>
J + 3 ans	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Bilan à mi-mandat</li> <li>- Évaluation de la trajectoire des objectifs d'atteinte</li> </ul>
En parallèle	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mesures favorisant la transition alimentaire de notre région (conseillers, emploi, aides économiques)</li> </ul>

.... / ....

..... / .....